
SPC - Statistique policière de la criminalité



Rapport annuel SPC 2013 - données cantonales genevoises



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DEI DIRETTRICI E DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	8
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	8
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	9
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	10
2.3	Infractions selon la répartition géographique	11
2.3.1	Code pénal (CP).....	11
2.3.1.1	Fréquence (‰) par commune	11
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	12
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	13
2.3.2.1	Fréquence (‰) par commune	13
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	15
2.3.3.1	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
2.4	Prévenus selon la loi.....	17
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	17
2.4.1.1	Code pénal (CP).....	17
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	18
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	18
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	19
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	20
2.4.3.1	Code pénal (CP).....	20
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	22
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	23
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	24
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	24
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	25
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	25
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	26
3	Partie détaillée.....	27
3.1	Infractions de violence.....	27
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	28
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	29
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	29
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	30

3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives.....	30
3.1.4.2	Lésions corporelles graves.....	30
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	31
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	32
3.2	Violences domestiques.....	33
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	33
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	34
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	35
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	36
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction.....	36
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions.....	36
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	37
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	38
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction.....	38
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	39
3.5	Brigandage.....	40
3.5.1	Brigandage selon l'instrument.....	40
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	41
3.6	Vol.....	41
3.6.1	Répartition selon le type de vol.....	41
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions.....	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit.....	42
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	42
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	43
3.7	Vol de véhicule.....	44
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	44
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions.....	44
3.8	Dommmages à la propriété.....	45
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte.....	45
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions.....	45
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire.....	46
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	47
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction.....	50
3.9.3.1	Consommation par substances.....	50
3.9.3.2	Trafic par substances.....	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	53
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	54

3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55

4 Évolution..... 56

4.1 Tableaux 56

4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
4.1.3	Code pénal: Infractions par commune	58
4.1.4	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	59
4.1.5	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	60
4.1.6	Infractions à la loi sur les étrangers.....	61
4.1.7	Loi sur les étrangers: Infractions par commune	62
4.1.8	Infractions de violence.....	63
4.1.9	Infractions de violence domestique	64
4.1.10	Infractions contre le patrimoine	65

4.2 Graphiques..... 66

4.2.1	Infractions selon la loi	66
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	67
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	68
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	68
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	69

5 Glossaire méthodologique..... 70

5.1 Introduction..... 70

5.2 Définitions 70

5.2.1	Le cas/l'affaire.....	70
5.2.2	L'infraction	70
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	70
5.2.4	La personne lésée	70
5.2.5	La population résidente permanente	70
5.2.6	Etat des communes.....	71

5.3 Principes d'exploitation des données 71

5.3.1	Statistique de sortie	71
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	71
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	71

5.4 Chiffres clés 71

5.4.1	Chiffres absolus	71
5.4.2	Chiffres relatifs.....	71
5.4.3	Graphiques	72

6 Index des tableaux..... 74

7 Index des figures 75

1 Introduction

Voici la 5^{ème} édition nationale de la statistique policière de la criminalité (SPC) portant sur les données genevoises. Pour un bref descriptif des opérations motivées par certaines évolutions constatées dans le présent rapport, prière de se reporter à notre *Rapport d'activité 2013*.

A relever que la présente édition comporte également des données sur l'évolution de la criminalité entre 2008 et 2013.

Le rapport annuel SPC et le rapport d'activité 2013 sont accessibles sur notre site internet :

<http://www.ge.ch/police/a-votre-service/statistiques/>

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages internet de l'OFS à l'adresse ci-après :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>

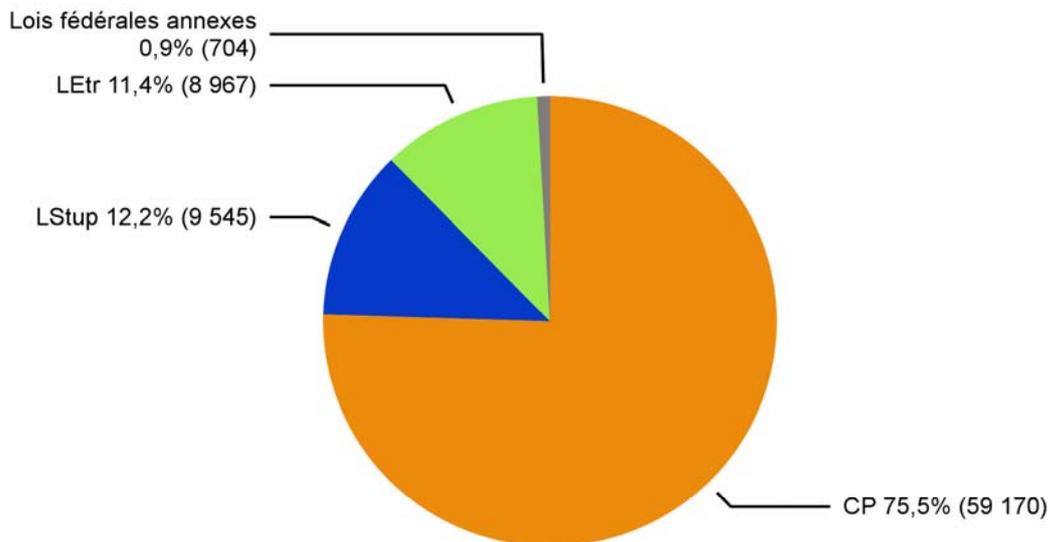
Police cantonale - Genève, mars 2014.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	66 423	18,7%	59 170	21,6%	-11%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	8 451	99,9%	9 545	99,9%	13%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	6 721	100,0%	8 967	100,0%	33%
Autres lois fédérales annexes	804	99,1%	704	98,2%	-12%

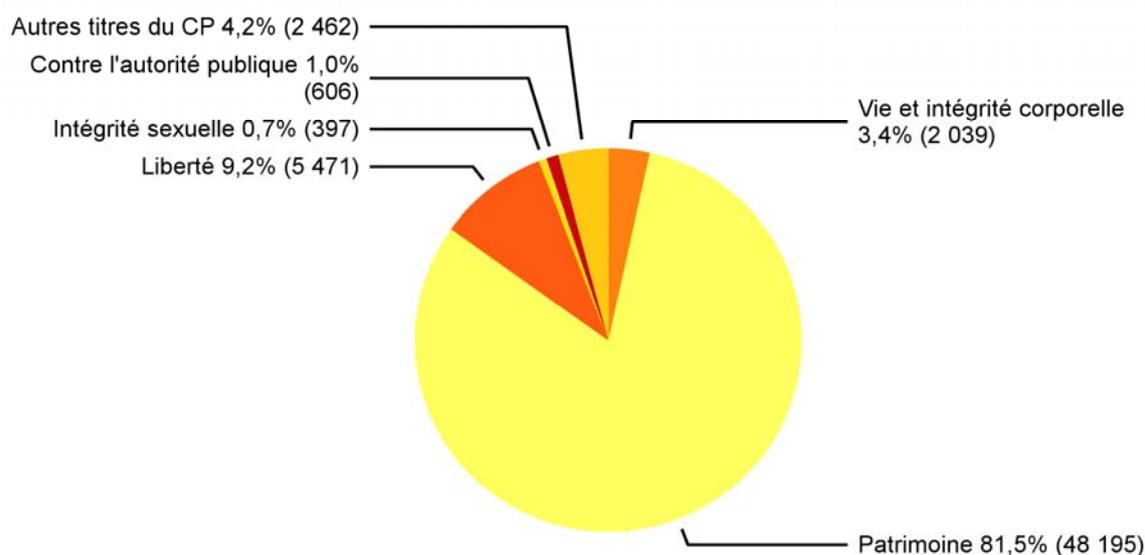
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	66 423	18,7%	59 170	21,6%	-11%
Total vie et intégrité corporelle	2 084	78,0%	2 039	84,9%	-2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	7	71,4%	6	100,0%	-14%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	42	95,2%	25	88,0%	-40%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	32	93,8%	25	76,0%	-22%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	968	96,3%	1 109	93,5%	15%
Total patrimoine	55 009	11,1%	48 195	12,6%	-12%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	33 647	8,1%	28 879	9,5%	-14%
dont vol par effraction	7 322	10,5%	6 060	13,2%	-17%
dont vol à l'arrachée	769	6,1%	739	8,1%	-4%
Vol de véhicule (Art. 139) ²	5 016	4,5%	4 601	2,8%	-8%
Brigandage (Art. 140)	546	39,0%	576	33,9%	5%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 163	9,0%	5 960	9,8%	-3%
Escroquerie (Art. 146)	437	67,0%	559	58,9%	28%
Extorsion et chantage (Art. 156)	25	80,0%	36	69,4%	44%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	214	98,6%	125	99,2%	-42%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 124	89,6%	1 217	87,3%	8%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	195	87,7%	170	77,6%	-13%
Total liberté	6 121	31,9%	5 471	37,7%	-11%
Menaces (Art. 180)	827	91,1%	816	92,9%	-1%
Contrainte (Art. 181)	70	94,3%	99	96,0%	41%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	11	100,0%	9	88,9%	-18%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	90,0%	19	84,2%	-5%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	262	82,1%	278	79,9%	6%
Total intégrité sexuelle	348	83,9%	397	83,9%	14%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	66	83,3%	64	84,4%	-3%
Viol (Art. 190)	47	85,1%	33	72,7%	-30%
Exhibitionnisme (Art. 194)	30	73,3%	28	75,0%	-7%
Pornographie (Art. 197)	19	89,5%	42	92,9%	121%
Total danger collectif	189	16,9%	131	19,8%	-31%
Incendie intentionnel (Art. 221)	154	12,3%	105	18,1%	-32%
Total autorité publique	536	98,9%	606	99,0%	13%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	142	97,9%	160	98,1%	13%
Total administration de la justice	131	92,4%	126	93,7%	-4%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	31	90,3%	22	95,5%	-29%
Autres infractions du Code pénal	881	83,3%	988	82,0%	12%

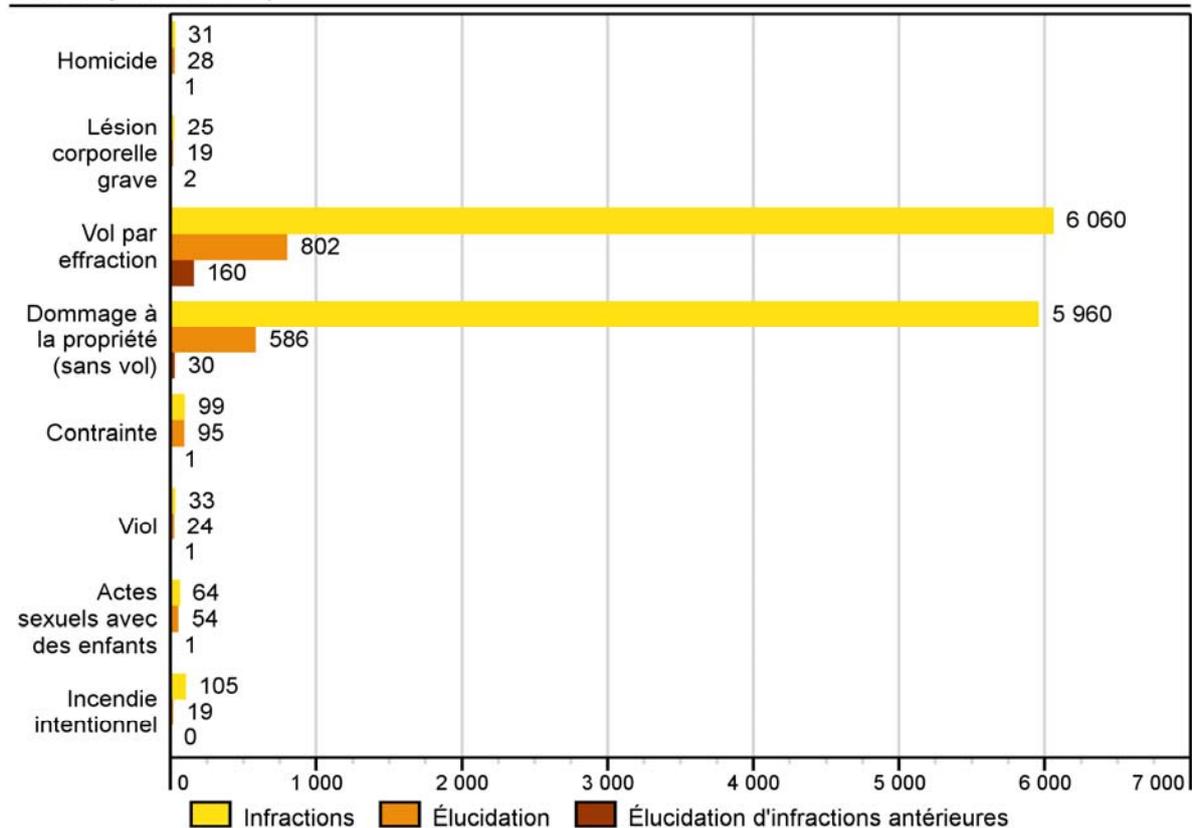
© OFS, Neuchâtel 2014

² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

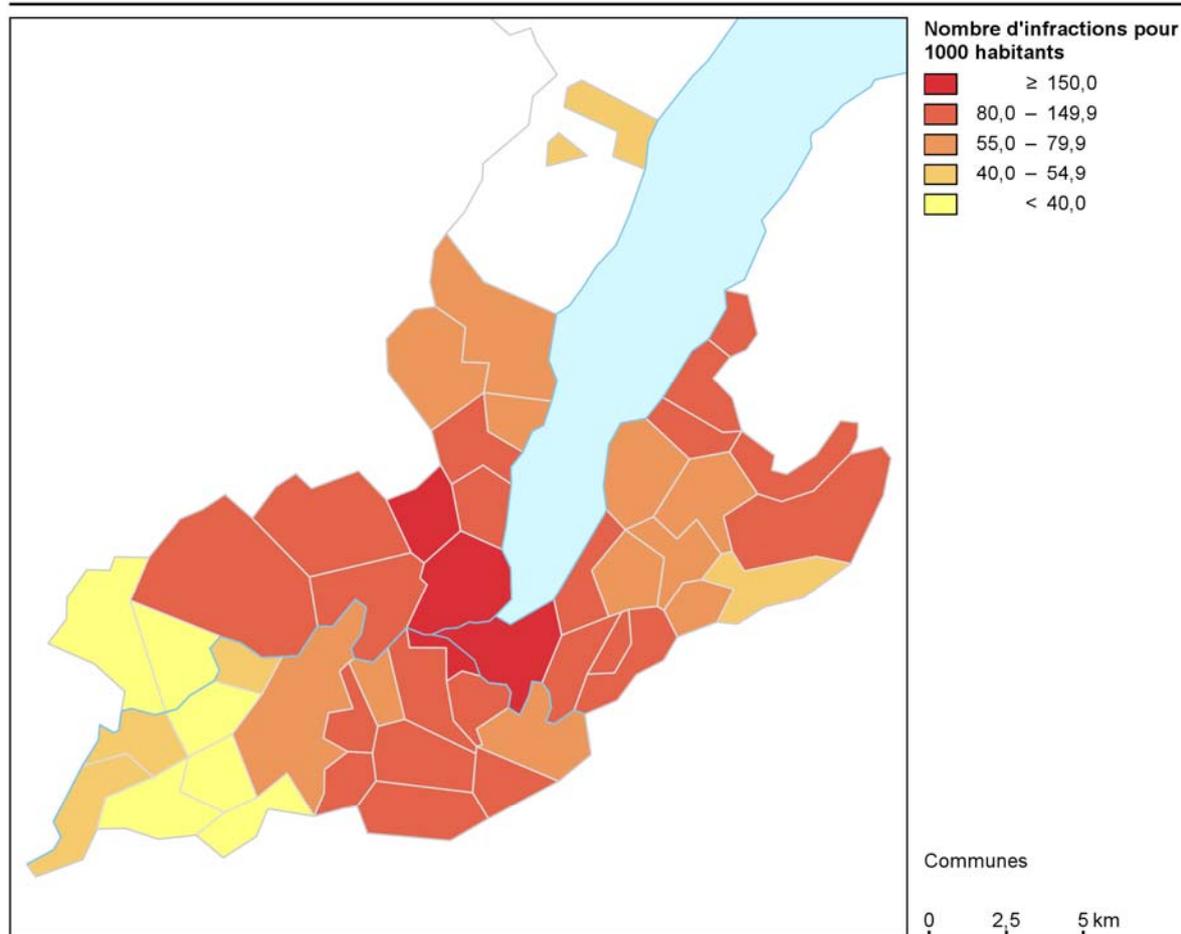
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	34 736	188 234	184,5	30 267	189 033	160,1	-13%
Vernier	3 423	33 237	103,0	3 582	33 744	106,2	5%
Lancy	2 930	28 723	102,0	2 531	28 909	87,6	-14%
Meyrin	2 863	21 729	131,8	1 790	21 718	82,4	-37%
Carouge (GE)	3 013	20 004	150,6	2 614	20 375	128,3	-13%
Onex	1 391	17 637	78,9	1 227	17 851	68,7	-12%
Thônex	1 157	13 478	85,8	1 228	13 587	90,4	6%
Versoix	915	12 942	70,7	864	12 879	67,1	-6%
Le Grand-Saconnex	1 238	11 759	105,3	1 959	11 847	165,4	58%
Chêne-Bougeries	1 197	10 337	115,8	1 003	10 530	95,3	-16%
Plan-les-Ouates	1 056	10 196	103,6	873	10 250	85,2	-17%
Veyrier	857	10 289	83,3	793	10 215	77,6	-7%
Bernex	761	9 594	79,3	703	9 640	72,9	-8%
Chêne-Bourg	931	8 057	115,6	894	8 072	110,8	-4%
Collonge-Bellerive	794	7 528	105,5	541	7 519	72,0	-32%
Cologny	433	4 939	87,7	443	4 830	91,7	2%
Confignon	440	4 293	102,5	365	4 307	84,7	-17%
Satigny	295	3 764	78,4	394	3 874	101,7	34%
Pregny-Chambésy	346	3 544	97,6	305	3 530	86,4	-12%
Bellevue	256	3 136	81,6	268	3 200	83,8	5%
Perly-Certoux	250	2 948	84,8	272	2 993	90,9	9%
Genthod	191	2 723	70,1	168	2 691	62,4	-12%
Vandoeuvres	191	2 664	71,7	146	2 578	56,6	-24%
Anières	200	2 258	88,6	277	2 265	122,3	39%
Troinex	269	2 249	119,6	211	2 236	94,4	-22%
Bardonnex	191	2 191	87,2	195	2 220	87,8	2%
Puplinge	161	2 050	78,5	142	2 041	69,6	-12%
Meinier	100	1 889	52,9	125	2 012	62,1	25%
Corsier (GE)	187	1 862	100,4	167	1 917	87,1	-11%
Avully	124	1 758	70,5	89	1 771	50,3	-28%
Collex-Bossy	89	1 678	53,0	121	1 652	73,2	36%
Dardagny	97	1 511	64,2	54	1 498	36,0	-44%
Avusy	106	1 427	74,3	56	1 443	38,8	-47%
Jussy	79	1 158	68,2	127	1 182	107,4	61%
Chancy	63	1 134	55,6	58	1 129	51,4	-8%
Aire-la-Ville	54	1 144	47,2	53	1 108	47,8	-2%
Choulex	65	1 066	61,0	86	1 085	79,3	32%
Hermance	103	946	108,9	81	965	83,9	-21%
Cartigny	77	886	86,9	29	867	33,4	-62%
Soral	77	731	105,3	26	718	36,2	-66%
Autres communes	4 717	2 841	–	4 043	2 820	–	-14%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

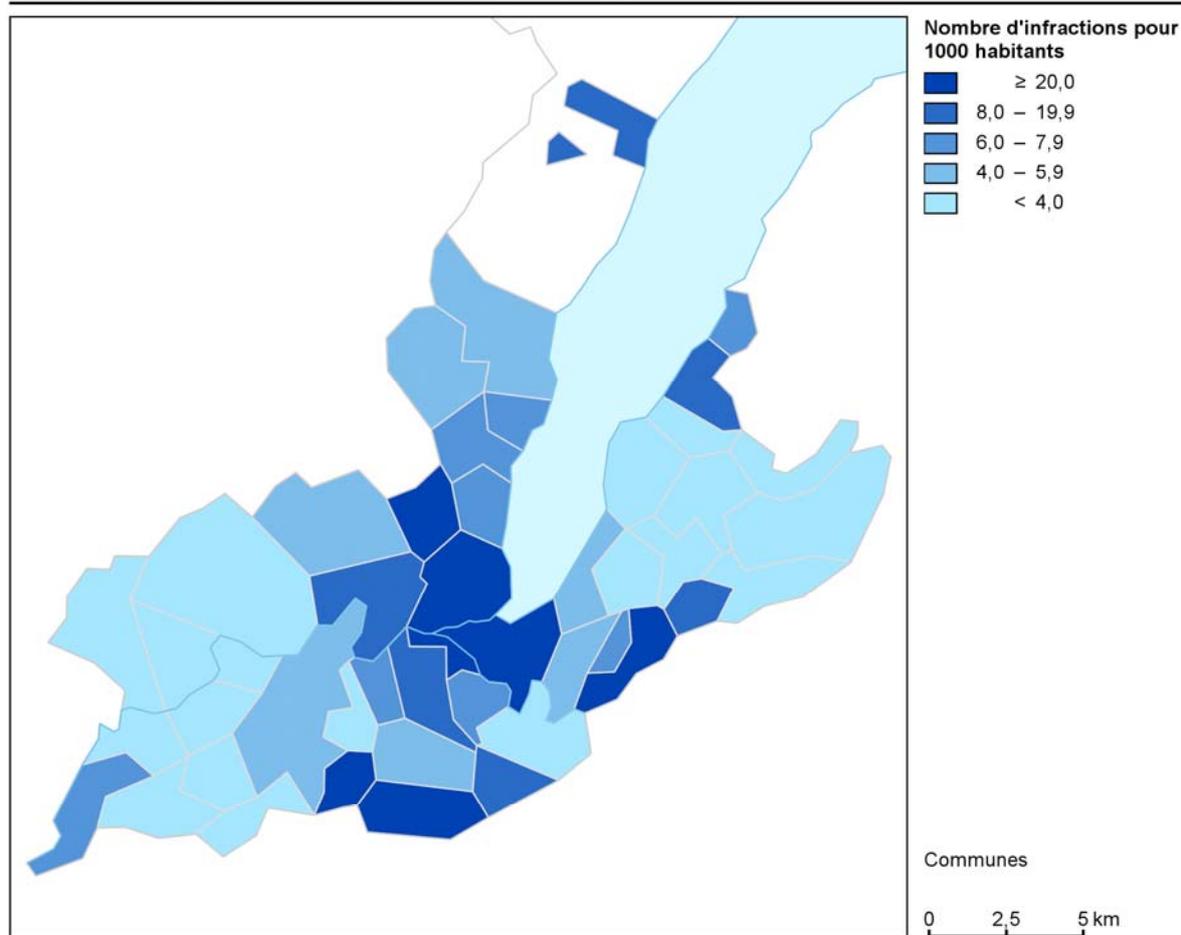
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)³

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	5 632	188 234	29,9	6 355	189 033	33,6	13%
Vernier	221	33 237	6,6	346	33 744	10,3	57%
Lancy	202	28 723	7,0	287	28 909	9,9	42%
Meyrin	352	21 729	16,2	101	21 718	4,7	-71%
Carouge (GE)	207	20 004	10,3	159	20 375	7,8	-23%
Onex	104	17 637	5,9	134	17 851	7,5	29%
Thônex	501	13 478	37,2	429	13 587	31,6	-14%
Versoix	27	12 942	2,1	71	12 879	5,5	163%
Le Grand-Saconnex	198	11 759	16,8	491	11 847	41,4	148%
Chêne-Bougeries	64	10 337	6,2	49	10 530	4,7	-23%
Plan-les-Ouates	57	10 196	5,6	51	10 250	5,0	-11%
Veyrier	32	10 289	3,1	17	10 215	1,7	-47%
Bernex	58	9 594	6,0	50	9 640	5,2	-14%
Chêne-Bourg	59	8 057	7,3	56	8 072	6,9	-5%
Collonge-Bellerive	11	7 528	1,5	25	7 519	3,3	127%
Cologny	29	4 939	5,9	21	4 830	4,3	-28%
Confignon	21	4 293	4,9	10	4 307	2,3	-52%
Satigny	9	3 764	2,4	2	3 874	0,5	-78%
Pregny-Chambésy	17	3 544	4,8	23	3 530	6,5	35%
Bellevue	6	3 136	1,9	25	3 200	7,8	317%
Perly-Certoux	32	2 948	10,9	64	2 993	21,4	100%
Genthod	3	2 723	1,1	19	2 691	7,1	533%
Vandoeuvres	0	2 664	0,0	1	2 578	0,4	-
Anières	13	2 258	5,8	37	2 265	16,3	185%
Troinex	3	2 249	1,3	18	2 236	8,1	500%
Bardonnex	507	2 191	231,4	632	2 220	284,7	25%
Puplinge	6	2 050	2,9	22	2 041	10,8	267%
Meinier	0	1 889	0,0	0	2 012	0,0	0%
Corsier (GE)	20	1 862	10,7	1	1 917	0,5	-95%
Avully	6	1 758	3,4	3	1 771	1,7	-50%
Collex-Bossy	7	1 678	4,2	7	1 652	4,2	0%
Dardagny	7	1 511	4,6	5	1 498	3,3	-29%
Avusy	0	1 427	0,0	2	1 443	1,4	-
Jussy	14	1 158	12,1	4	1 182	3,4	-71%
Chancy	2	1 134	1,8	8	1 129	7,1	300%
Aire-la-Ville	0	1 144	0,0	0	1 108	0,0	0%
Choulex	0	1 066	0,0	2	1 085	1,8	-
Hermance	2	946	2,1	6	965	6,2	200%
Cartigny	0	886	0,0	0	867	0,0	0%
Soral	3	731	4,1	0	718	0,0	-100%
Autres communes	19	2 841	-	12	2 820	-	-37%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

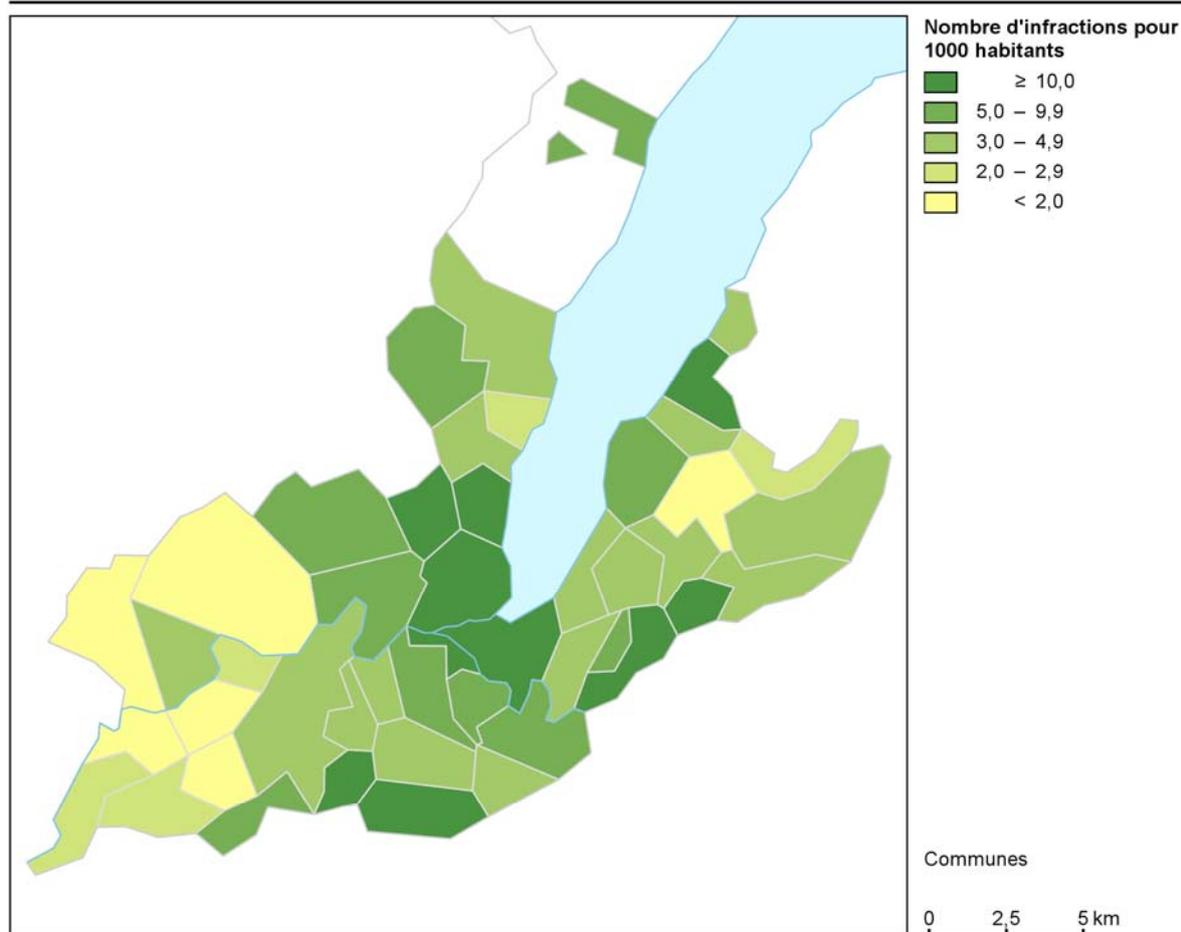
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Genève	4 615	188 234	24,5	6 485	189 033	34,3	41%
Vernier	262	33 237	7,9	268	33 744	7,9	2%
Lancy	107	28 723	3,7	203	28 909	7,0	90%
Meyrin	660	21 729	30,4	113	21 718	5,2	-83%
Carouge (GE)	136	20 004	6,8	144	20 375	7,1	6%
Onex	47	17 637	2,7	84	17 851	4,7	79%
Thônex	207	13 478	15,4	237	13 587	17,4	14%
Versoix	36	12 942	2,8	41	12 879	3,2	14%
Le Grand-Saconnex	121	11 759	10,3	779	11 847	65,8	544%
Chêne-Bougeries	76	10 337	7,4	44	10 530	4,2	-42%
Plan-les-Ouates	34	10 196	3,3	35	10 250	3,4	3%
Veyrier	31	10 289	3,0	53	10 215	5,2	71%
Bernex	28	9 594	2,9	30	9 640	3,1	7%
Chêne-Bourg	37	8 057	4,6	51	8 072	6,3	38%
Collonge-Bellerive	8	7 528	1,1	41	7 519	5,5	413%
Cologny	7	4 939	1,4	23	4 830	4,8	229%
Confignon	10	4 293	2,3	14	4 307	3,3	40%
Satigny	4	3 764	1,1	3	3 874	0,8	-25%
Pregny-Chambésy	22	3 544	6,2	37	3 530	10,5	68%
Bellevue	13	3 136	4,1	13	3 200	4,1	0%
Perly-Certoux	62	2 948	21,0	46	2 993	15,4	-26%
Genthod	9	2 723	3,3	7	2 691	2,6	-22%
Vandoeuvres	4	2 664	1,5	8	2 578	3,1	100%
Anières	12	2 258	5,3	30	2 265	13,2	150%
Troinex	6	2 249	2,7	10	2 236	4,5	67%
Bardonnex	98	2 191	44,7	82	2 220	36,9	-16%
Puplinge	5	2 050	2,4	25	2 041	12,2	400%
Meinier	0	1 889	0,0	0	2 012	0,0	0%
Corsier (GE)	11	1 862	5,9	8	1 917	4,2	-27%
Avully	4	1 758	2,3	0	1 771	0,0	-100%
Collex-Bossy	13	1 678	7,7	12	1 652	7,3	-8%
Dardagny	1	1 511	0,7	1	1 498	0,7	0%
Avusy	0	1 427	0,0	3	1 443	2,1	-
Jussy	1	1 158	0,9	5	1 182	4,2	400%
Chancy	1	1 134	0,9	3	1 129	2,7	200%
Aire-la-Ville	0	1 144	0,0	3	1 108	2,7	-
Choulex	1	1 066	0,9	4	1 085	3,7	300%
Hermance	3	946	3,2	3	965	3,1	0%
Cartigny	2	886	2,3	0	867	0,0	-100%
Soral	2	731	2,7	5	718	7,0	150%
Autres communes	25	2 841	-	14	2 820	-	-44%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

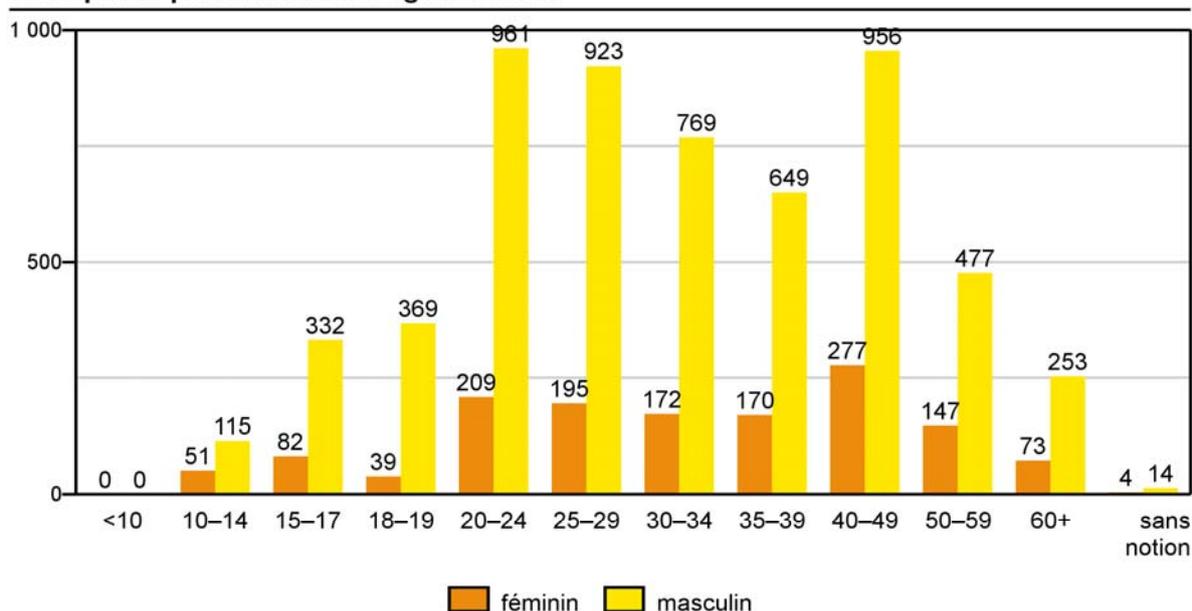
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

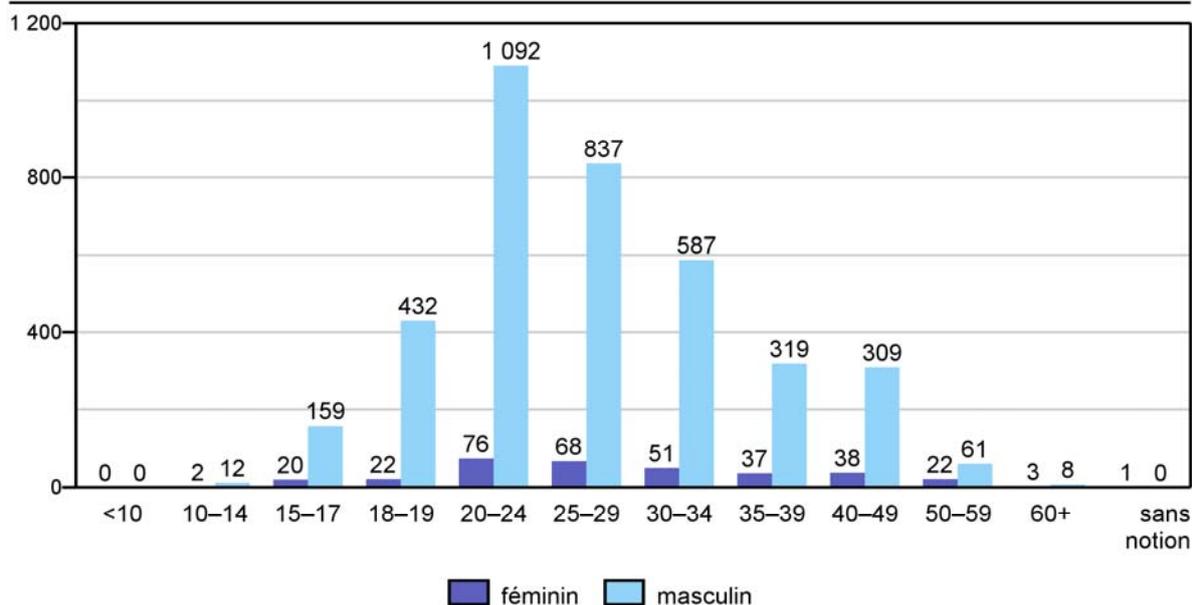
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

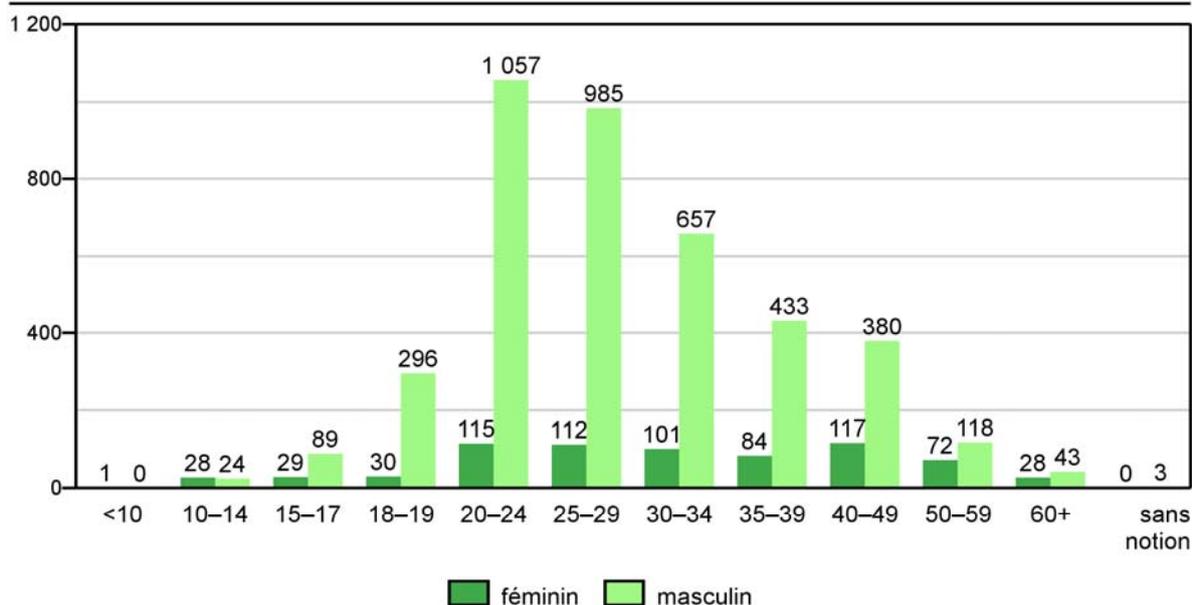
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

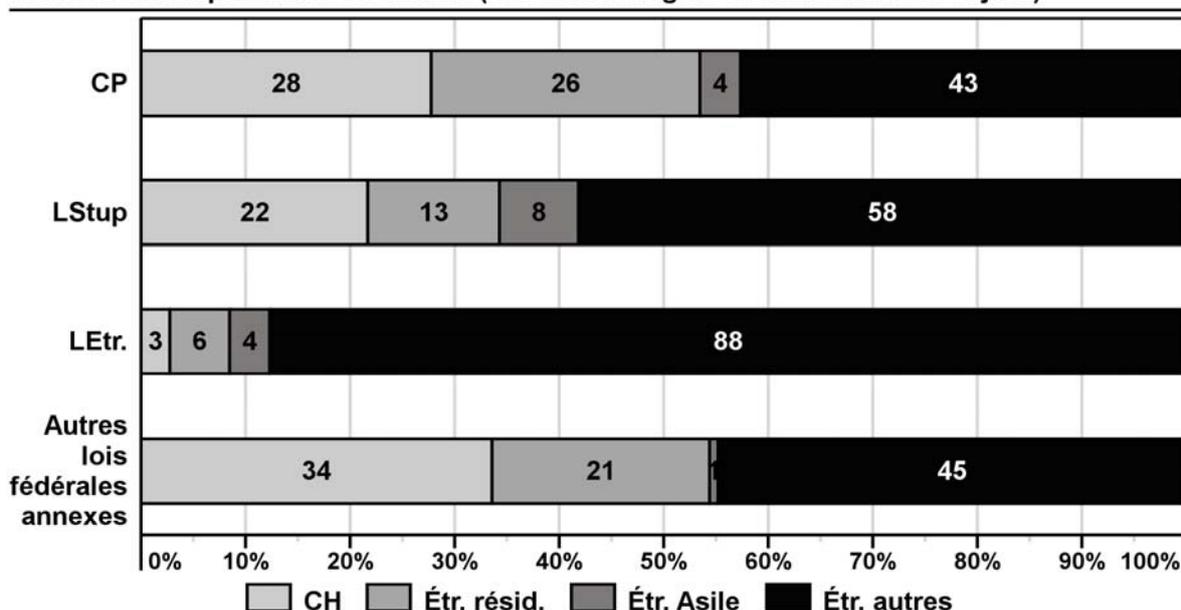
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	
Total	7 237	3 870	279	3 088
Suisse	2 010	2 010		
Total étrangers	5 227	1 860	279	3 088
France	881	246	0	635
Roumanie	595	8	0	587
Portugal	444	404	0	40
Albanie	310	6	2	302
Algérie	259	28	25	206
Kosovo	182	75	7	100
Italie	178	158	0	20
Tunisie	174	56	28	90
Maroc	172	65	15	92
Espagne	149	110	0	39
Brésil	105	70	0	35
Serbie/Monténégro	90	20	14	56
Guinée	89	11	9	69
Cameroun	61	42	0	19
Congo (Kinshasa)	59	39	4	16
Géorgie	58	1	35	22
Nigéria	57	11	14	32
Côte d'Ivoire	49	17	4	28
Royaume-Uni	47	21	0	26
Colombie	47	28	2	17
Turquie	46	29	2	15
Chine	45	10	1	34
Bolivie	43	19	0	24
Guinée-Bissau	40	1	12	27
Sénégal	39	15	2	22
Macédoine	37	8	2	27

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	
Russie	37	9	4	24
Irak; Iraq	36	6	12	18
Bélarus	34	1	11	22
Gambie	34	2	6	26
Bosnie et Herzégovine	28	15	2	11
Somalie	28	14	12	2
Mongolie	28	1	1	26
Palestine	26	1	0	25
Croatie	24	1	0	23
Allemagne	23	16	0	7
Belgique	21	11	0	10
Bulgarie	20	2	0	18
Egypte	20	8	1	11
Pérou	20	14	0	6
Erythrée	19	8	9	2
République dominicaine	19	13	0	6
Pologne	18	6	0	12
Angola	18	10	5	3
Libye	18	2	1	15
Mali	18	4	3	11
Chili	18	11	0	7
Inconnu	16	0	1	15
Equateur	15	12	0	3
Syrie	15	3	2	10
Iran	14	10	2	2
Moldova	13	1	1	11
Etats-Unis	12	8	0	4
Inde	12	8	0	4
Niger	11	3	2	6
Pays-Bas	10	7	0	3
Hongrie	10	4	0	6
Ethiopie	10	8	1	1
Sierra Leone	10	1	2	7
Togo	10	6	3	1
Sri Lanka	10	7	1	2
Liban	10	1	1	8
Apatrides	10	0	1	9
Autres nationalités	276	128	17	131

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	4 156	1 425	315	2 416
Suisse	902	902		
Total étrangers	3 254	523	315	2 416
France	844	70	0	774
Albanie	409	1	2	406
Guinée	224	4	41	179
Portugal	203	138	0	65
Algérie	144	8	8	128
Gambie	134	2	45	87
Guinée-Bissau	112	0	33	79
Nigéria	105	2	43	60
Espagne	91	45	0	46
Tunisie	76	15	10	51
Maroc	75	15	6	54
Italie	65	46	0	19
Mali	61	0	26	35
Sénégal	50	2	14	34
Royaume-Uni	32	7	0	25
Sierra Leone	32	0	10	22
Brésil	29	18	0	11
Roumanie	28	0	0	28
Côte d'Ivoire	26	2	10	14
Kosovo	23	11	1	11
Somalie	23	6	11	6
Colombie	23	14	0	9
Serbie/Monténégro	20	7	3	10
République dominicaine	19	6	0	13
Palestine	18	0	0	18
Turquie	17	5	1	11
Libye	15	0	2	13
Soudan	15	1	6	8
Mauritanie	14	0	6	8
Russie	13	5	0	8
Ghana	13	2	3	8
Niger	12	1	3	8
Cameroun	11	5	1	5
Autres nationalités	278	85	30	163

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			Autres étrangers
	Total	Population résidente	Asile ⁶	
Total	4 802	408	183	4 211
Suisse	133	133		
Total étrangers	4 669	275	183	4 211
Kosovo	535	30	1	504
Albanie	487	2	0	485
France	473	25	0	448
Algérie	322	2	8	312
Roumanie	299	0	0	299
Guinée	278	2	30	246
Tunisie	158	8	11	139
Maroc	152	6	6	140
Brésil	108	17	0	91
Gambie	102	1	19	82
Serbie/Monténégro	98	8	2	88
Nigéria	98	3	17	78
Guinée-Bissau	89	1	9	79
Portugal	88	43	0	45
Chine	71	7	0	64
Mongolie	71	1	1	69
Mali	52	0	6	46
Côte d'Ivoire	50	2	10	38
Sénégal	50	0	6	44
Bolivie	47	1	0	46
Palestine	47	0	0	47
Turquie	46	5	1	40
Macédoine	39	6	0	33
Géorgie	39	0	13	26
Philippines	37	3	0	34
Libye	34	0	1	33
Espagne	32	16	0	16
Russie	32	3	1	28
Sierra Leone	32	0	4	28
Cameroun	30	8	0	22
Irak; Iraq	27	2	1	24
Colombie	26	6	0	20
Italie	23	15	0	8
Croatie	23	1	0	22
Egypte	23	2	1	20
Inde	22	1	0	21
Bélarus	21	0	1	20
Mauritanie	18	0	5	13
Congo (Kinshasa)	17	3	1	13
Niger	17	0	3	14
Etats-Unis	16	1	0	15

⁶ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁶	Autres étrangers
Ghana	15	0	1	14
Canada	15	0	0	15
Nicaragua	15	1	0	14
Syrie	14	0	1	13
Libéria	13	0	2	11
Soudan	13	0	4	9
Erythrée	13	3	2	8
Equateur	13	4	0	9
Ukraine	11	1	0	10
Apatrides	11	0	0	11
Belgique	10	6	0	4
Royaume-Uni	10	2	0	8
Bosnie et Herzégovine	10	0	1	9
Honduras	10	0	0	10
Autres nationalités	267	27	14	226

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	260	124	75	36	67	18	580
Suisses	118	55	32	15	22	5	247
Étrangers	142	69	43	21	45	13	333
résidents	60	41	20	10	11	3	145
asile	10	4	0	0	3	2	19
autres	72	24	23	11	31	8	169
Total adultes	3 462	1 494	725	356	482	138	6 657
Suisses	929	448	167	99	103	17	1 763
Étrangers	2 533	1 046	558	257	379	121	4 894
résidents	923	396	192	101	87	16	1 715
asile	146	43	23	14	30	4	260
autres	1 464	607	343	142	262	101	2 919

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 9: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	53	114	5	10	10	1	193
Suisses	24	61	3	7	3	0	98
Étrangers	29	53	2	3	7	1	95
résidents	12	25	2	1	0	0	40
asile	2	4	0	2	3	0	11
autres	15	24	0	0	4	1	44
Total adultes	867	2 249	357	235	230	25	3 963
Suisses	200	481	66	38	17	2	804
Étrangers	667	1 768	291	197	213	23	3 159
résidents	122	276	44	21	20	0	483
asile	55	136	26	33	47	7	304
autres	490	1 356	221	143	146	16	2 372

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	132	22	10	4	3	0	171
Suisses	1	0	0	0	0	0	1
Étrangers	131	22	10	4	3	0	170
résidents	5	0	0	0	0	0	5
asile	4	1	0	0	0	0	5
autres	122	21	10	4	3	0	160
Total adultes	3 195	947	273	108	77	31	4 631
Suisses	117	15	0	0	0	0	132
Étrangers	3 078	932	273	108	77	31	4 499
résidents	239	26	3	2	0	0	270
asile	145	21	7	1	4	0	178
autres	2 694	885	263	105	73	31	4 051

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	9 315	2 313	558	343	250	20

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

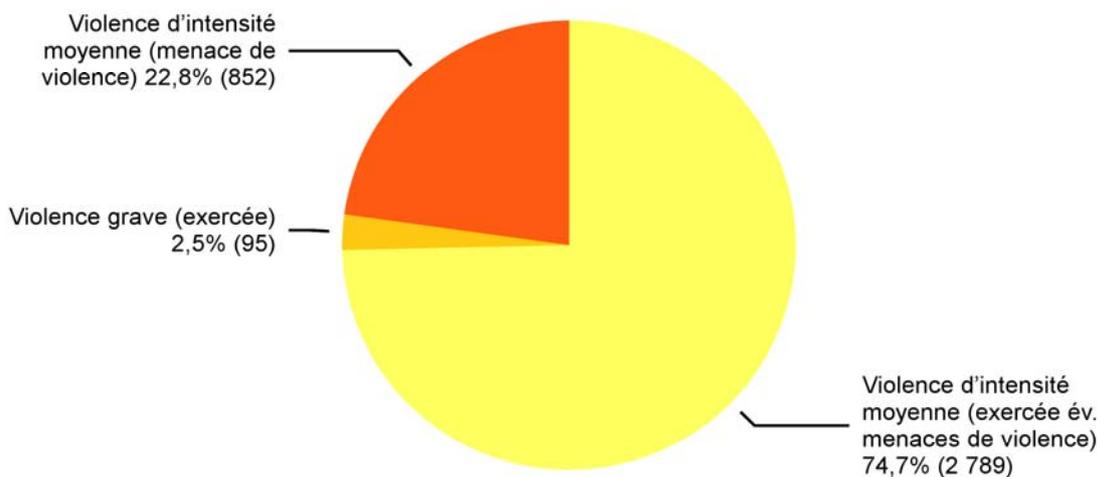
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	3 700	76,4%	3 736	79,4%	1%
Violence grave (exercée)	131	87,8%	95	78,9%	-27%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	49	91,8%	31	90,3%	-37%
Homicides avec arme à feu	13	92,3%	3	100,0%	-77%
Homicides avec arme coupante/tranchante	29	100,0%	23	87,0%	-21%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	2	100,0%	–
Homicides avec violence physique	5	60,0%	2	100,0%	-60%
Homicides autre instrument	2	50,0%	1	100,0%	-50%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	32	93,8%	25	76,0%	-22%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	1	0,0%	–
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	11	100,0%	3	66,7%	-73%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec violence physique	9	77,8%	14	85,7%	56%
Lés. corp. graves autre instrument	9	100,0%	7	71,4%	-22%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	2	100,0%	0	–	-100%
Prise d'otage (Art. 185)	1	0,0%	5	80,0%	400%
Viol (Art. 190)	47	85,1%	33	72,7%	-30%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	2	0,0%	1	0,0%	-50%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 717	71,3%	2 789	75,6%	3%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	968	96,3%	1 109	93,5%	15%
Voies de fait (Art. 126)	367	96,2%	461	96,7%	26%
Participation à rixe (Art. 133) ⁷	32	100,0%	30	93,3%	-6%
Participation à agression (Art. 134) ⁷	517	27,3%	279	30,5%	-46%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	544	39,2%	575	33,9%	6%
Contrainte (Art. 181)	70	94,3%	100	96,0%	43%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	20	90,0%	19	84,2%	-5%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	57	77,2%	56	85,7%	-2%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	142	97,9%	160	98,1%	13%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	852	90,7%	852	91,9%	0%
Menaces (Art. 180)	827	91,1%	816	92,9%	-1%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	25	80,0%	36	69,4%	44%

© OFS, Neuchâtel 2014

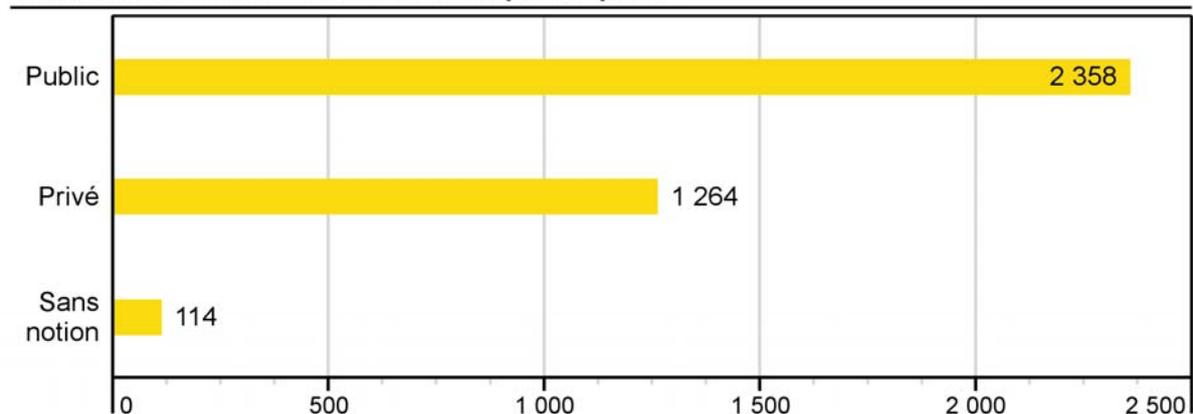
Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

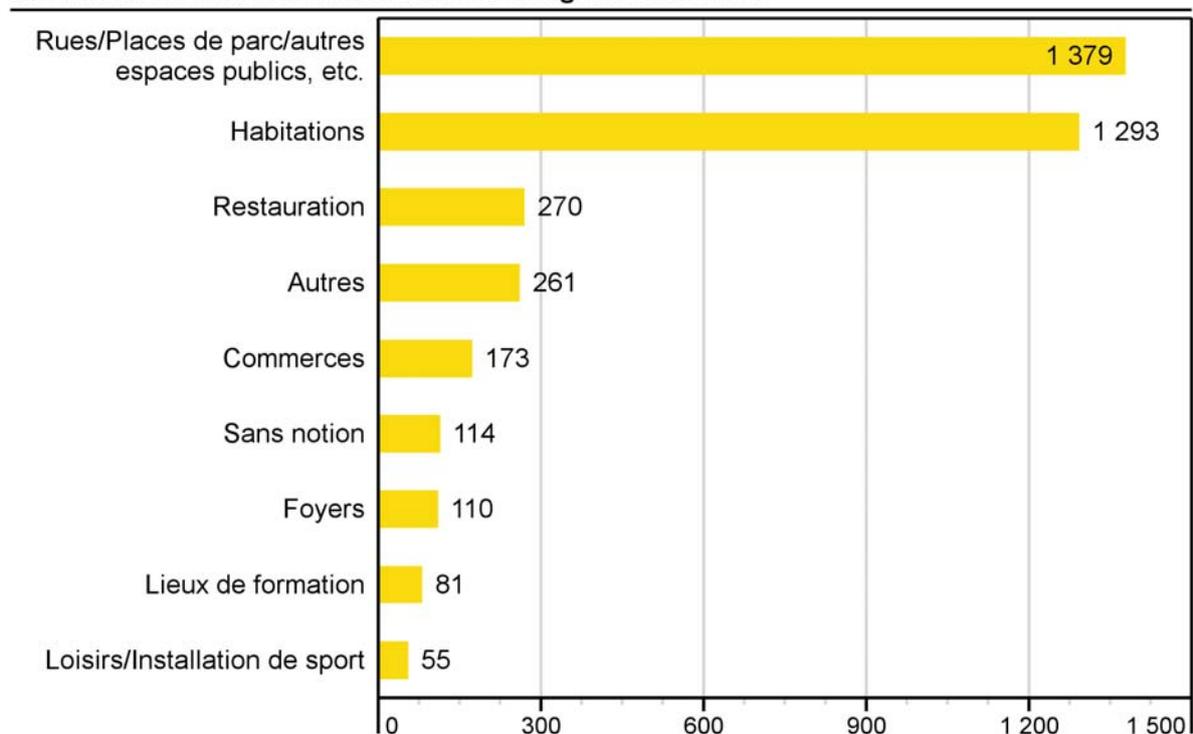
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

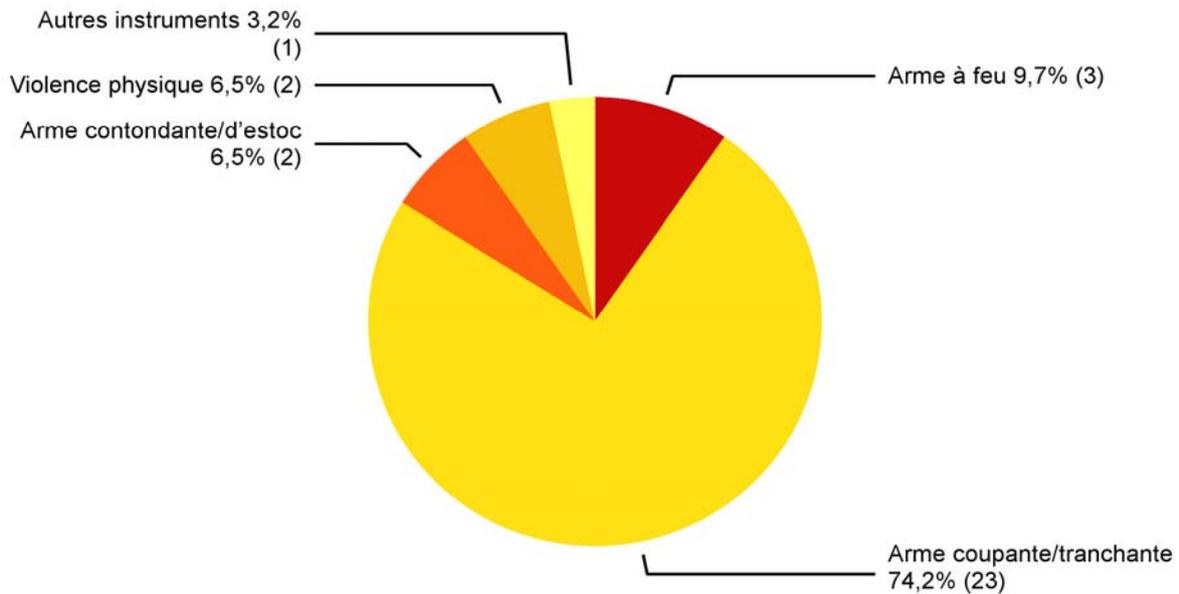
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2014

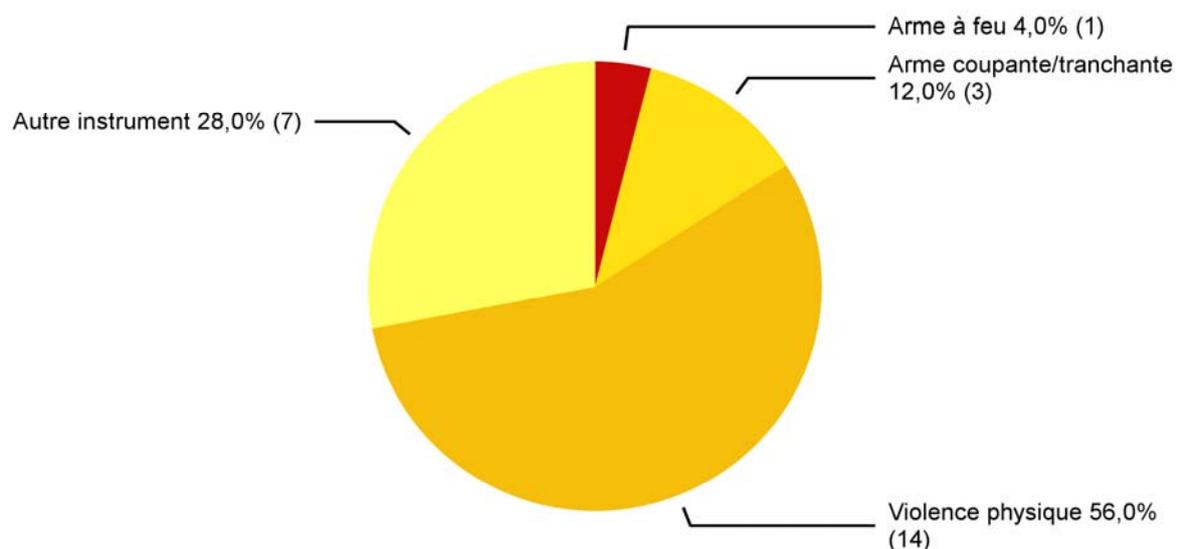
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 14: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 15: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	2 384	225	464	1 695	1 929	1 487	881
Violence grave (exercée)	97	7	28	62	93	62	20
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	48	4	16	28	47	30	6
Homicides arme à feu	4	0	1	3	4	4	2
Homicides arme coupante/tranchante	36	4	10	22	35	24	4
Homicides arme contondante/d'estoc	2	0	1	1	2	2	0
Homicides violence physique	2	0	0	2	2	0	0
Homicides autre instrument	4	0	4	0	4	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	22	3	9	10	21	11	6
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	2	0	1	1	2	1	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	13	3	4	6	12	7	3
Lés. corp. graves autre instrument	7	0	4	3	7	3	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	4	0	2	2	3	3	1
Viol (Art. 190)	29	0	6	23	28	18	7
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	1 936	202	409	1 325	1 564	1 204	702
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 022	81	186	755	813	635	406
Voies de fait (Art. 126)	451	27	74	350	345	251	174
Participation à rixe (Art. 133)	28	2	12	14	22	19	10
Participation à agression (Art. 134)	85	25	26	34	78	47	23
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	225	75	88	62	204	174	54
Contrainte (Art. 181)	109	1	15	93	88	72	44
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	26	2	9	15	16	20	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	43	3	8	32	42	30	17
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	112	7	41	64	104	74	14
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	741	61	89	591	591	471	336
Menaces (Art. 180)	708	54	85	569	571	450	329
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	36	7	5	24	22	21	7

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 14: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	3 183	381	581	2 189	1 725	1 426	32
Violence grave (exercée)	93	11	21	61	45	48	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	31	1	9	21	25	6	0
Homicides avec arme à feu	3	0	1	2	1	2	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	23	1	7	15	22	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	1	1	0
Homicides avec violence physique	2	0	1	1	0	2	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	25	2	4	19	17	8	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	0	2	1	3	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	14	1	2	11	9	5	0
Lés. corp. graves autre instrument	7	1	0	6	4	3	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	5	0	0	5	3	2	0
Viol (Art. 190)	33	8	10	15	0	33	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	1	0	0	1	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 625	340	504	1 753	1 441	1 156	28
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 080	123	184	773	540	540	0
Voies de fait (Art. 126)	458	35	74	349	163	295	0
Participation à rixe (Art. 133)	18	2	7	9	15	3	0
Participation à agression (Art. 134)	265	22	68	175	187	78	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	597	134	151	286	415	156	26
Contrainte (Art. 181)	102	7	11	83	39	62	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	4	4	10	6	12	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	56	23	11	22	9	47	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	142	0	14	128	126	16	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	842	69	119	650	381	457	4
Menaces (Art. 180)	808	64	116	624	360	444	4
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	36	5	3	28	22	14	0

© OFS, Neuchâtel 2014

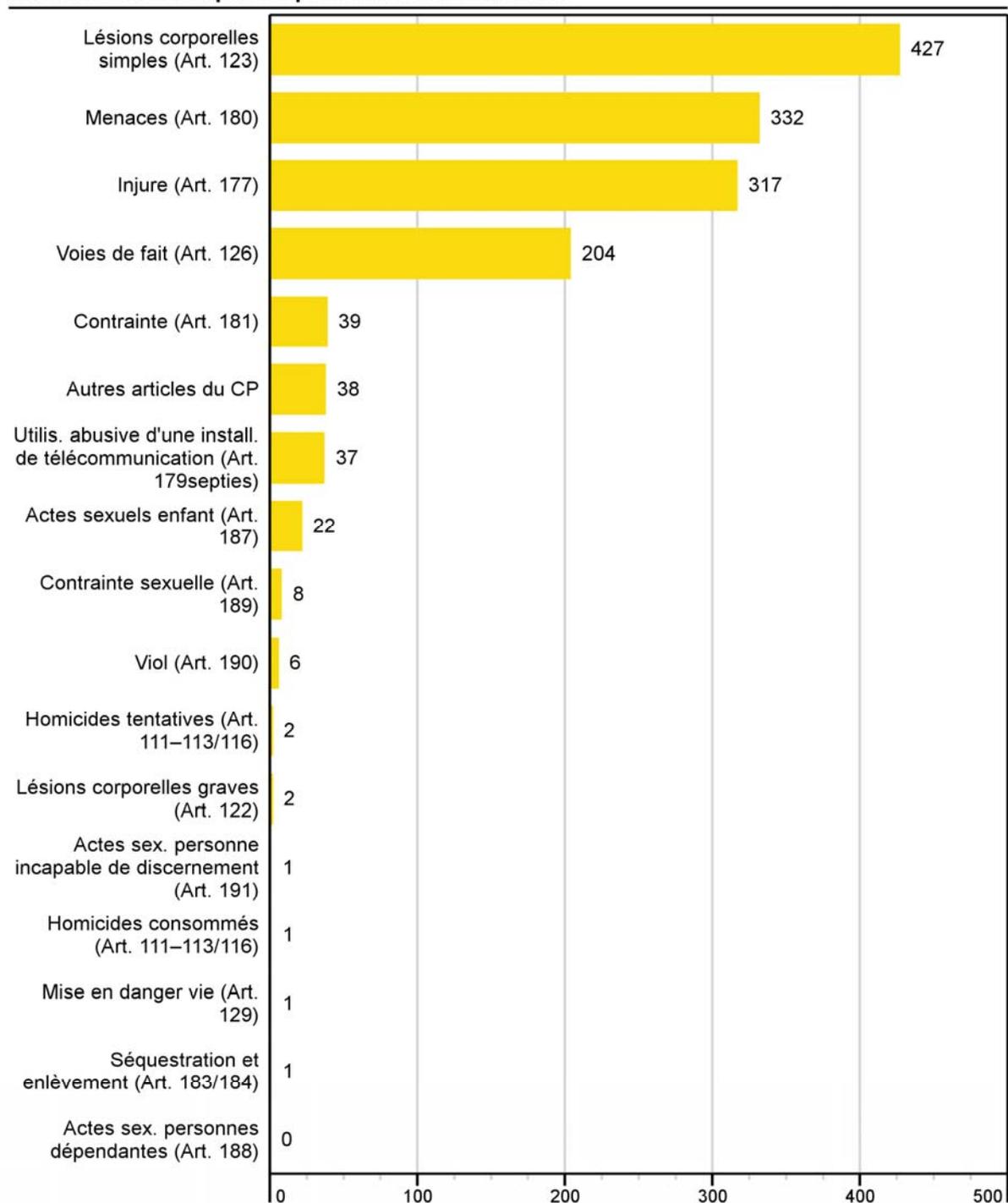
Tableau 15: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2012	2013	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	1 282	1 438	12%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	1	-50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	2	-67%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	2	-50%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	390	427	9%
Voies de fait (Art. 126)	165	204	24%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	1	-50%
Injure (Art. 177)	233	317	36%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	35	37	6%
Menaces (Art. 180)	314	332	6%
Contrainte (Art. 181)	27	39	44%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	11	1	-91%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	23	22	-4%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	9	8	-11%
Viol (Art. 190)	19	6	-68%
AOS ⁸ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	1	-50%
Autres articles du CP ⁹	40	38	-5%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 40% de ces infractions.

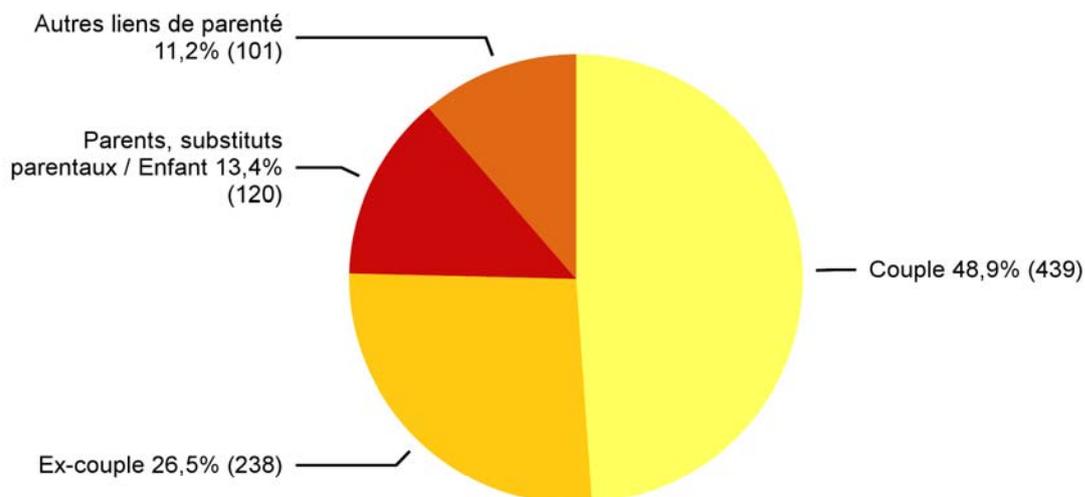
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁸ Actes d'ordre sexuel

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

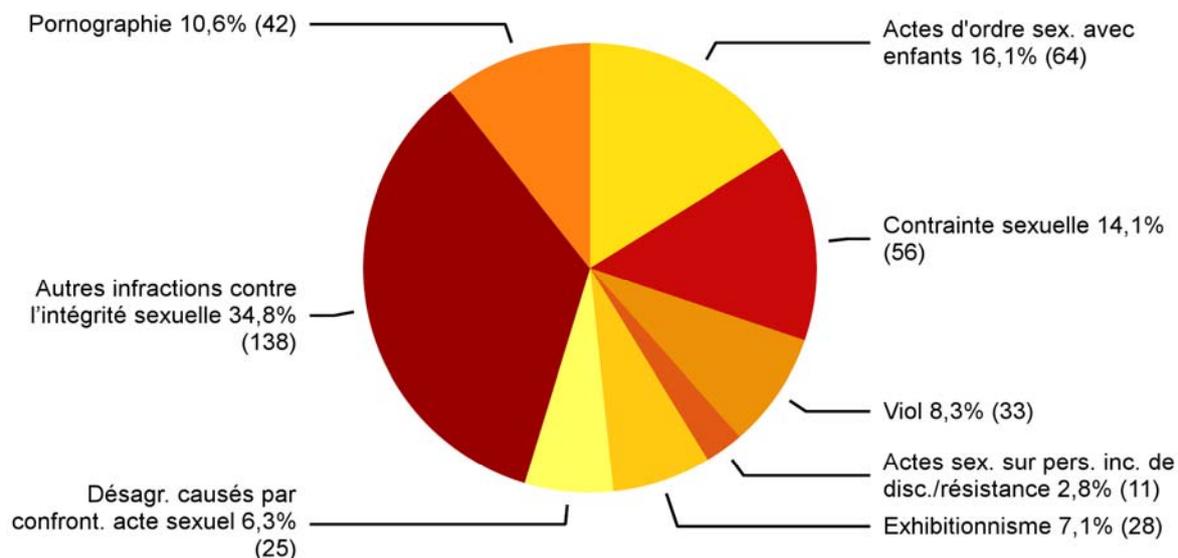
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	348	83,9%	397	83,9%	14%
AOS ¹⁰ avec enfants (Art. 187)	66	83,3%	64	84,4%	-3%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	57	77,2%	56	85,7%	-2%
Viol (Art. 190)	47	85,1%	33	72,7%	-30%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	14	85,7%	11	54,5%	-21%
Exhibitionnisme (Art. 194)	30	73,3%	28	75,0%	-7%
Pornographie (Art. 197)	19	89,5%	42	92,9%	121%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	30	56,7%	25	16,0%	-17%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	85	100,0%	138	99,3%	62%

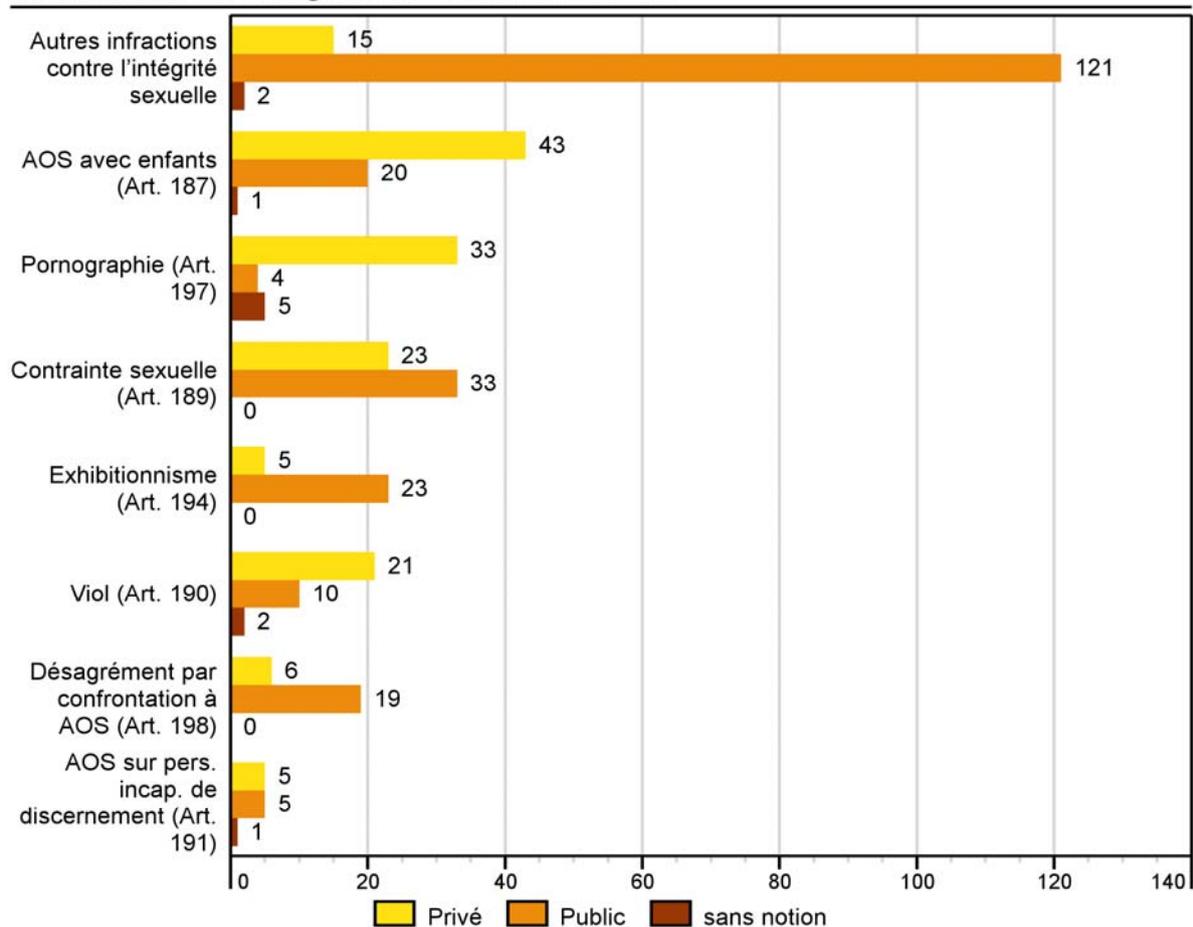
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

¹⁰ Actes d'ordre sexuel

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

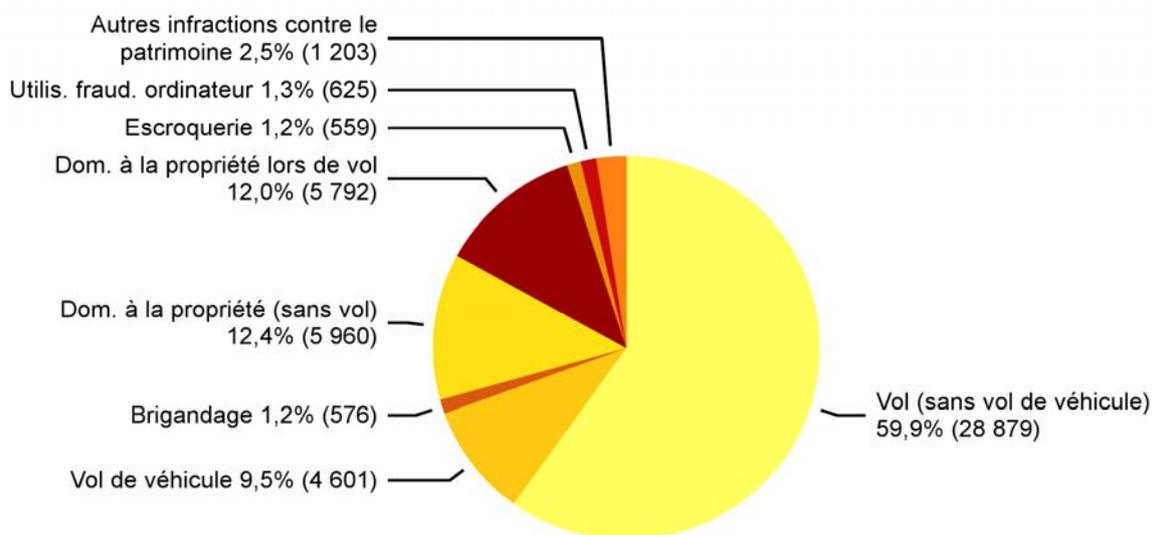
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 *Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction*

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine¹¹	55 080	11,2%	48 195	12,6%	-13%
Approp. illégitime (Art. 137)	87	89,7%	102	89,2%	17%
Abus de confiance (Art. 138)	238	89,9%	259	90,0%	9%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	33 647	8,1%	28 879	9,5%	-14%
Vol de véhicule (Art. 139)	5 016	4,5%	4 601	2,8%	-8%
Brigandage (Art. 140)	546	39,0%	576	33,9%	5%
Soustraction de chose (Art. 141)	11	72,7%	4	100,0%	-64%
Soustraction de données (Art. 143)	27	63,0%	16	56,3%	-41%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	20	15,0%	40	22,5%	100%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 163	9,0%	5 960	9,8%	-3%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 522	12,9%	5 792	16,1%	-23%
Escroquerie (Art. 146)	437	67,0%	559	58,9%	28%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	517	20,7%	625	14,7%	21%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	44	95,5%	31	96,8%	-30%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	90	53,3%	112	57,1%	24%
Extorsion et chantage (Art. 156)	25	80,0%	36	69,4%	44%
Gestion déloyale (Art. 158)	33	90,9%	24	95,8%	-27%
Détournement de salaire (Art. 159)	43	100,0%	32	93,8%	-26%
Recel (Art. 160)	350	99,4%	358	99,2%	2%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	12	100,0%	10	100,0%	-17%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	173	99,4%	97	100,0%	-44%
Autres infractions contre le patrimoine	79	91,1%	82	84,1%	4%

© OFS, Neuchâtel 2014

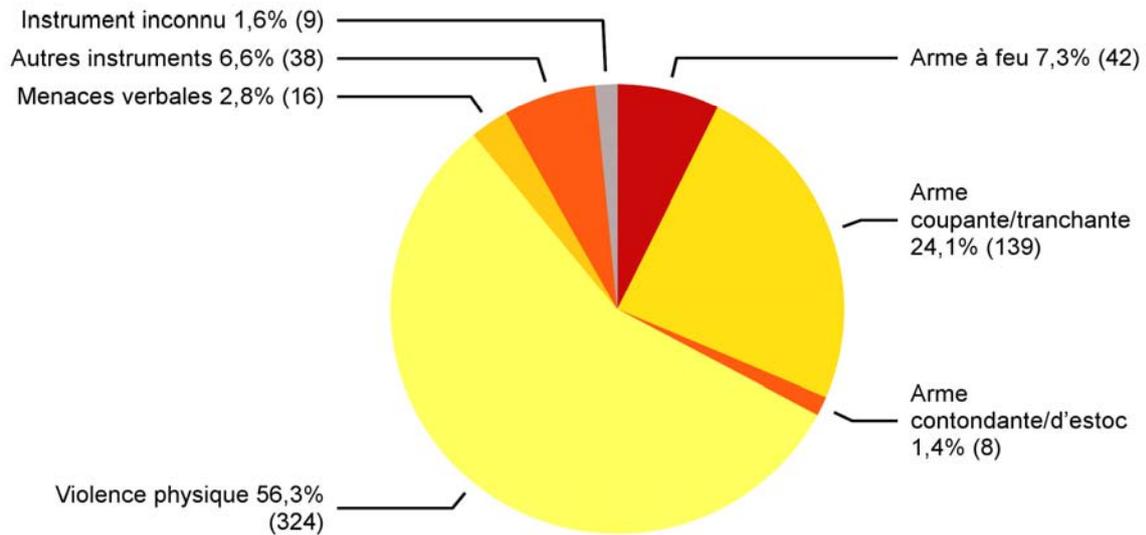
Tableau 18: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 21: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	546	39,0%	576	33,9%	5%
Arme à feu	53	66,0%	42	52,4%	-21%
Arme coupante / tranchante	115	38,3%	139	43,2%	21%
Arme contondante / d'estoc	7	85,7%	8	37,5%	14%
Violence physique	285	27,7%	324	24,7%	14%
Menaces verbales	47	66,0%	16	50,0%	-66%
Autres instruments	34	52,9%	38	55,3%	12%
Instrument inconnu	5	0,0%	9	11,1%	80%

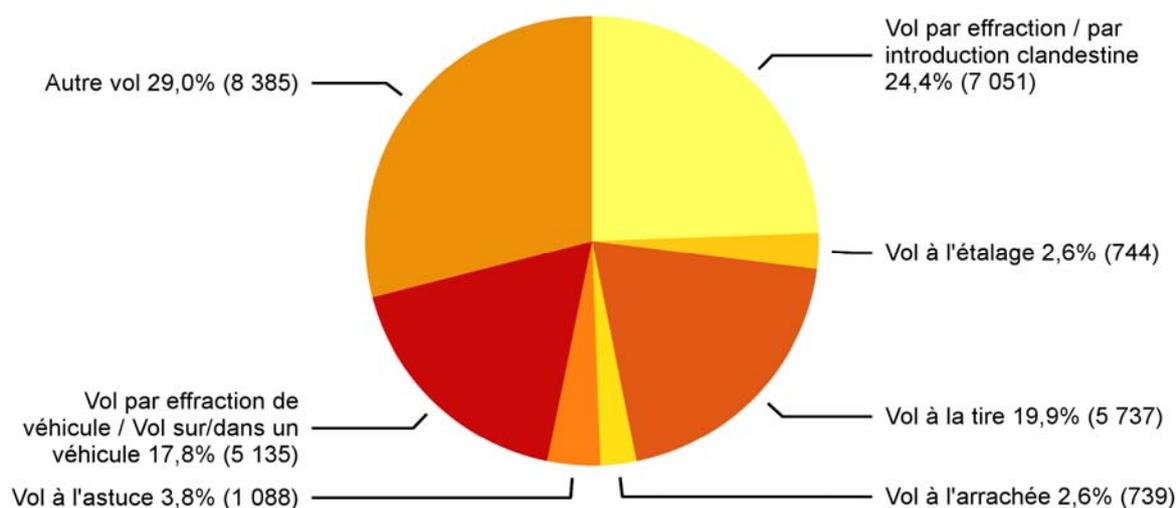
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 19: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à

la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	33 647	8,1%	28 879	9,5%	-14%
Vol sans spécification	8 987	7,7%	8 382	6,9%	-7%
Vol par effraction	7 322	10,5%	6 060	13,2%	-17%
Vol par introduction clandestine	1 397	8,7%	991	11,7%	-29%
Vol à l'étalage	687	78,5%	744	80,9%	8%
Vol à l'arrachée	769	6,1%	739	8,1%	-4%
Vol à la tire	7 277	2,6%	5 737	2,9%	-21%
Vol à l'astuce	1 408	9,4%	1 088	11,5%	-23%
Vol par effraction de véhicule	3 307	3,9%	3 406	6,0%	3%
Vol sur/dans un véhicule	2 488	4,2%	1 729	5,2%	-31%
Vol au préjudice d'un colocataire	5	60,0%	3	100,0%	-40%

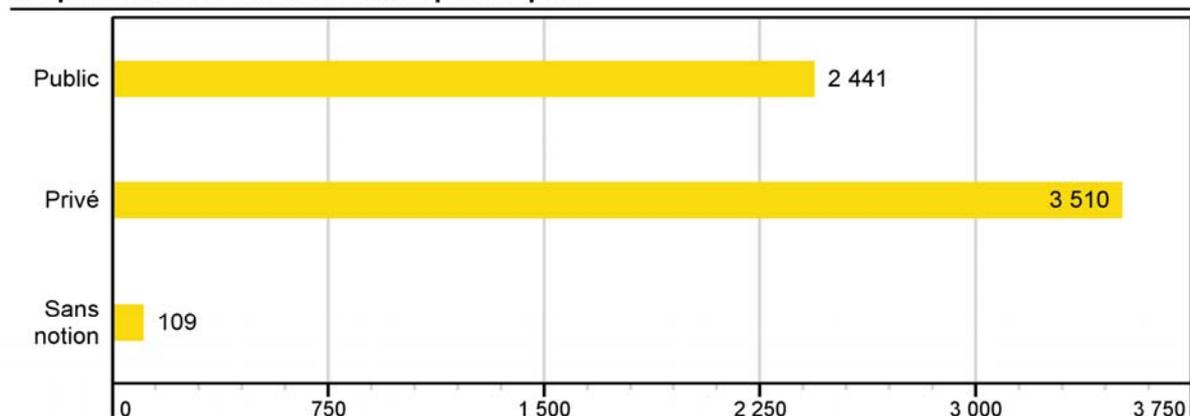
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 20: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

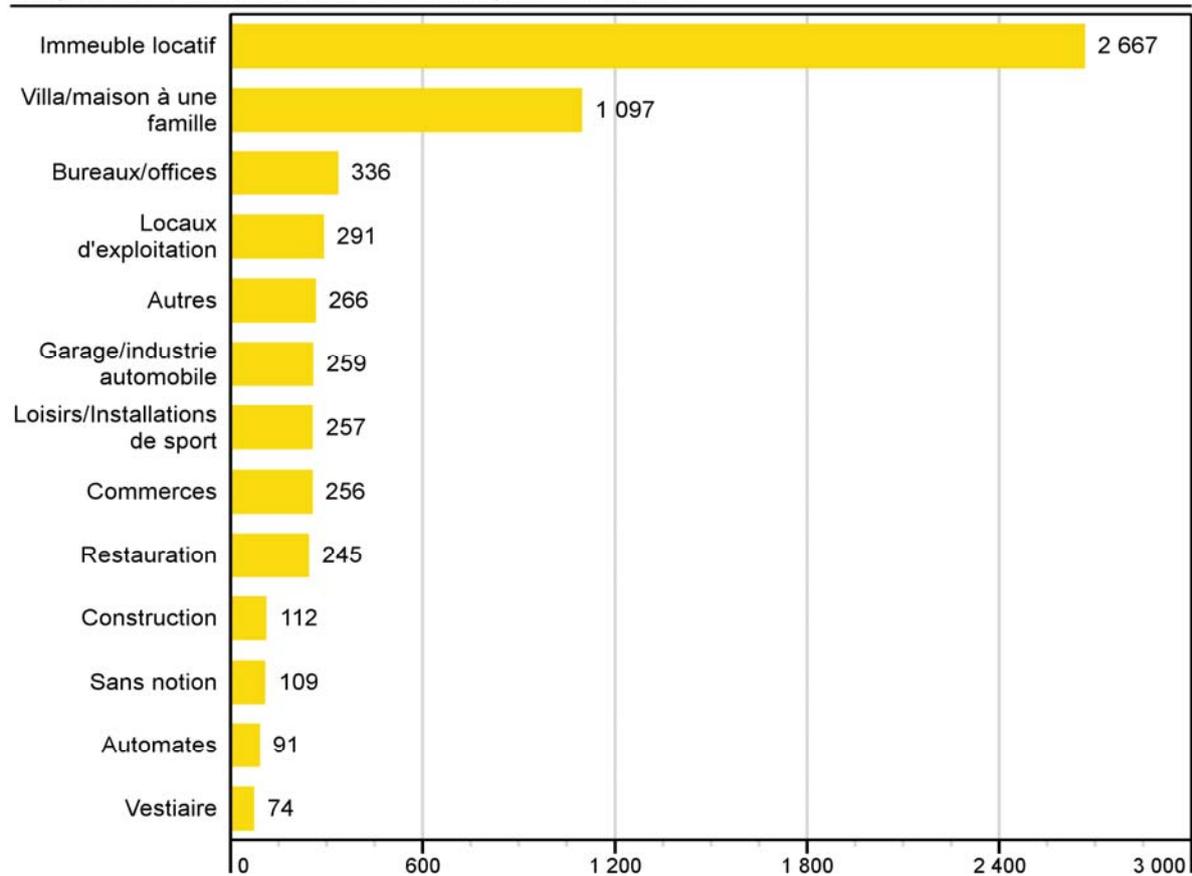
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

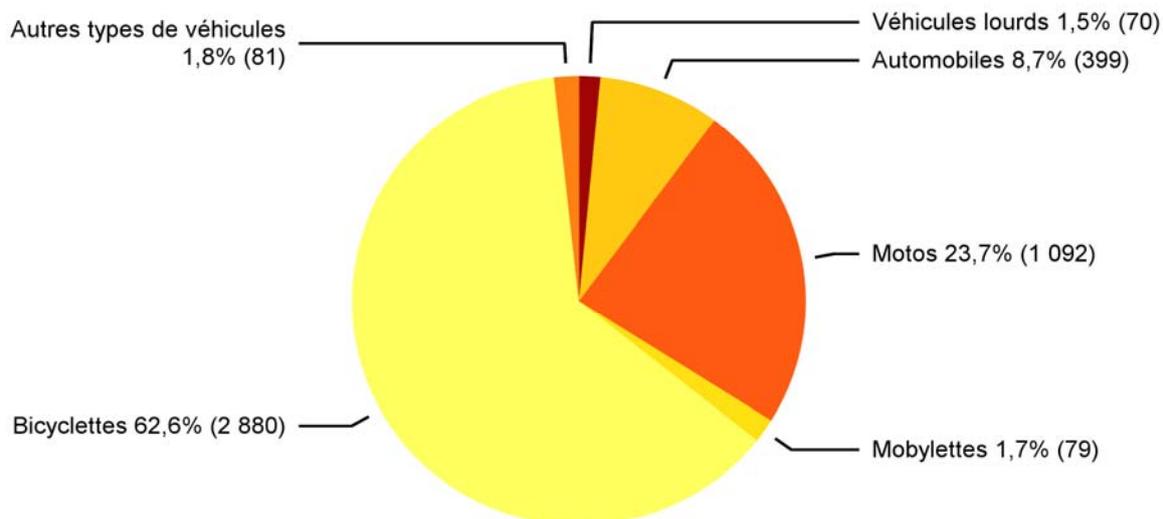
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹²	5 016	4,5%	4 601	2,8%	-8%
Véhicules lourds	89	4,5%	70	17,1%	-21%
Automobiles	518	16,2%	399	9,8%	-23%
Motos	1 524	7,0%	1 092	4,6%	-28%
Mobylettes	74	8,1%	79	1,3%	7%
Bicyclettes	2 760	0,8%	2 880	0,9%	4%
Autres véhicules	51	3,9%	81	1,2%	59%

© OFS, Neuchâtel 2014

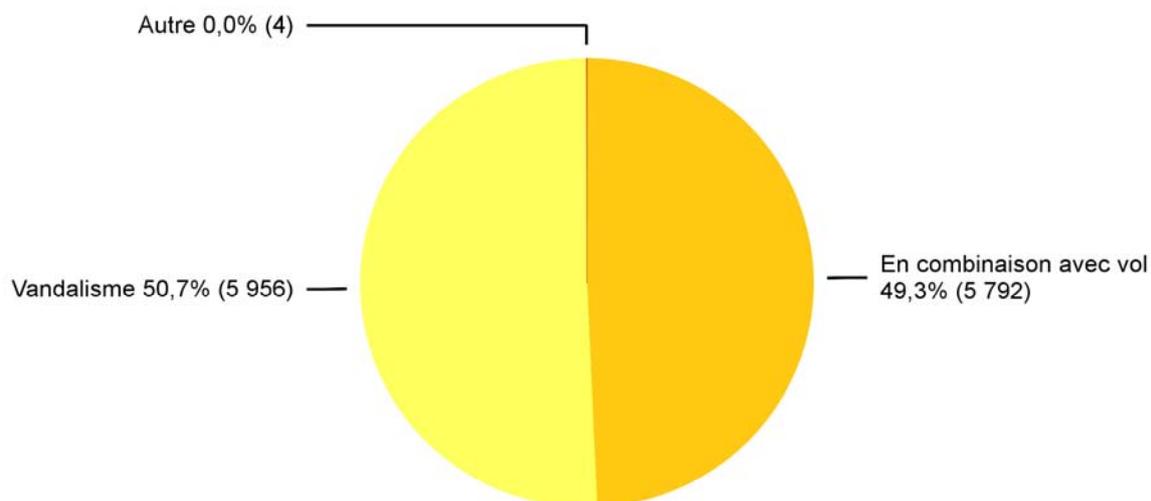
Tableau 21: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

¹² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 26: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

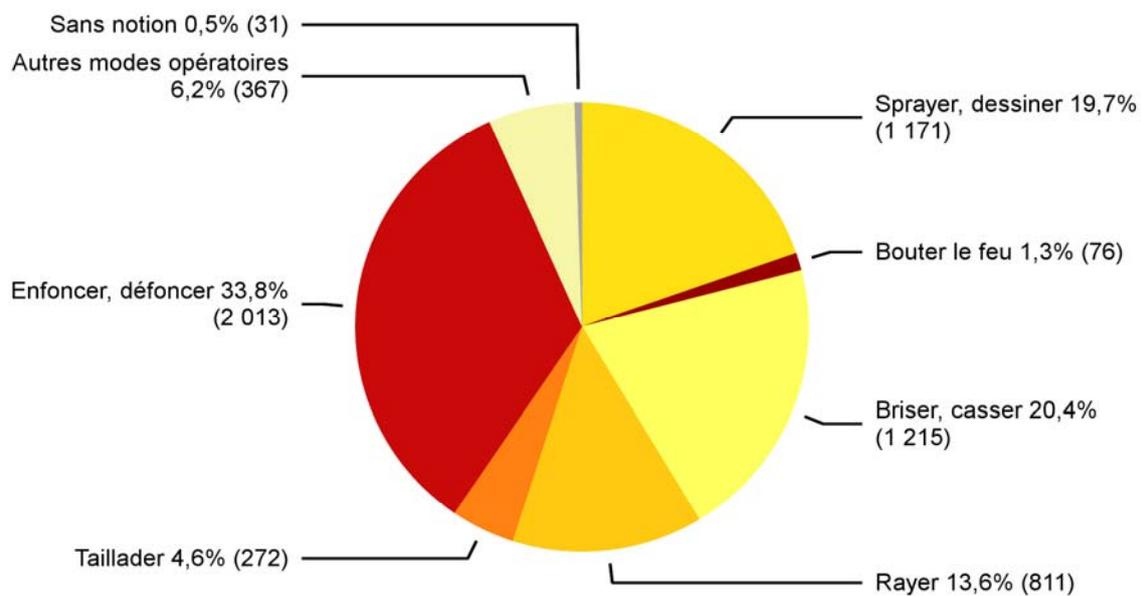
	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	13 685	11,2%	11 752	12,9%	-14%
En combinaison avec vol	7 522	12,9%	5 792	16,1%	-23%
Vandalisme	6 115	8,4%	5 956	9,8%	-3%
Autre	48	87,5%	4	100,0%	-92%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 22: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 10.2.2014

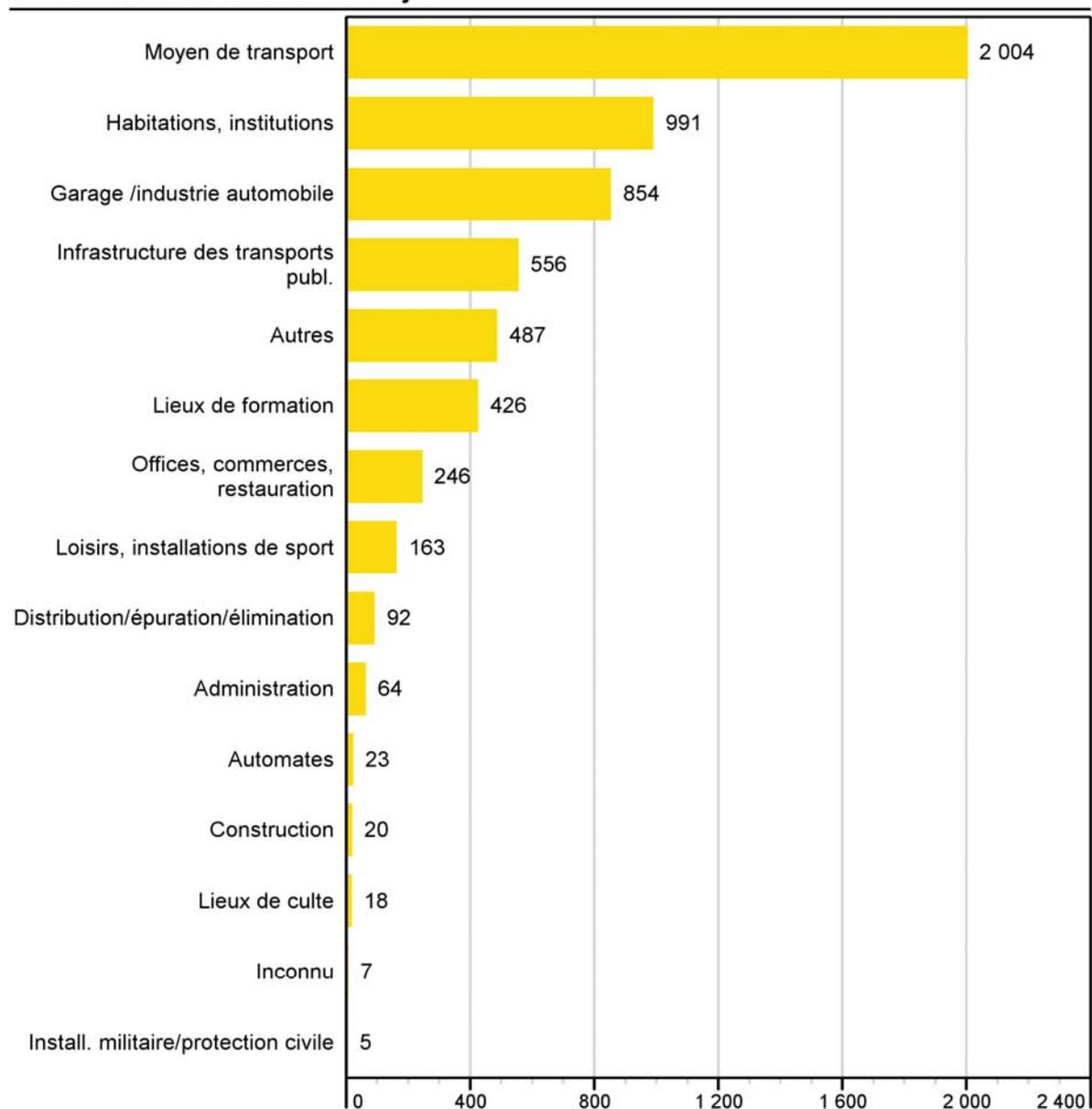
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

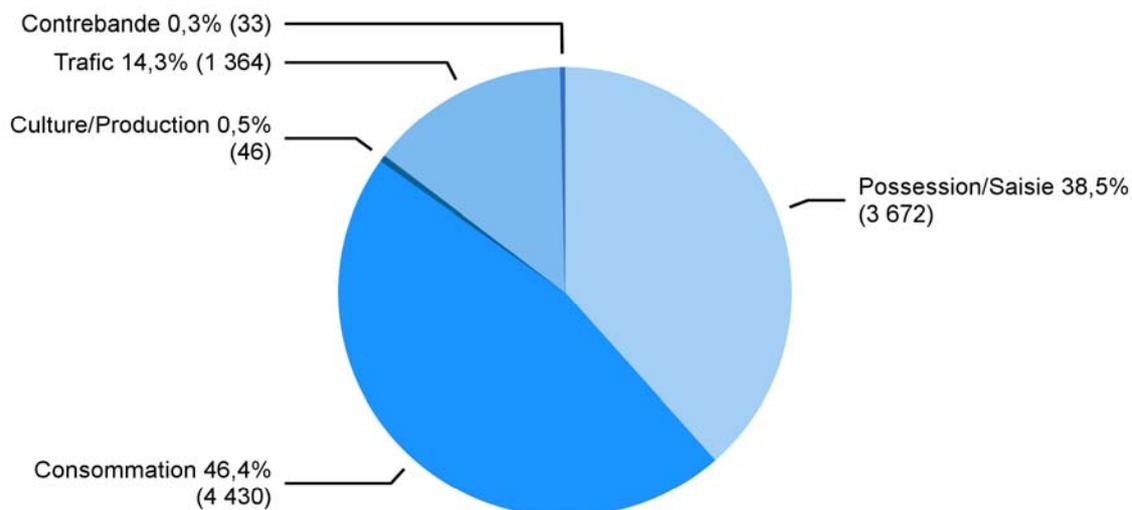
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction¹³

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 29: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

¹³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup¹⁴	8 451	99,9%	9 545	99,9%	13%
Total possession/saisie	3 343	99,7%	3 672	99,8%	10%
Possession/saisie contravention	2 217	100,0%	2 272	99,9%	2%
Possession/saisie délit	562	98,8%	824	99,6%	47%
Possession/saisie crime	564	99,6%	576	99,8%	2%
Total consommation	3 826	100,0%	4 430	100,0%	16%
Total culture/production	60	98,3%	46	100,0%	-23%
Culture/production contravention	11	100,0%	19	100,0%	73%
Culture / production délit	37	97,3%	21	100,0%	-43%
Culture / production crime	12	100,0%	6	100,0%	-50%
Total trafic	1 200	99,9%	1 364	99,7%	14%
Trafic délit	334	99,7%	403	99,0%	21%
Trafic crime	866	100,0%	961	100,0%	11%
Total contrebande	22	100,0%	33	100,0%	50%
Importation, exportation, transit délit	12	100,0%	21	100,0%	75%
Importation, exportation, transit crime	10	100,0%	12	100,0%	20%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 23: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

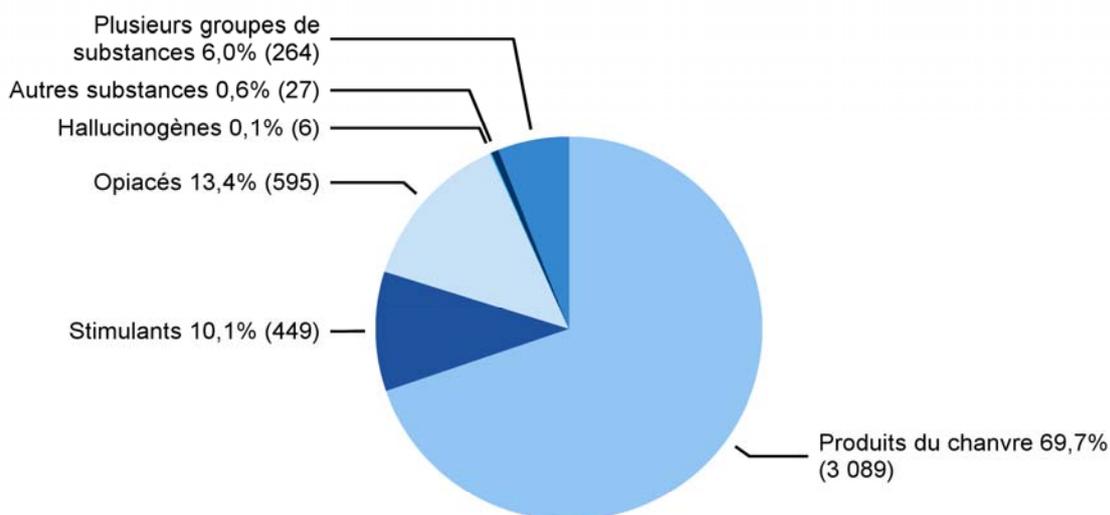
¹⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances¹⁵

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

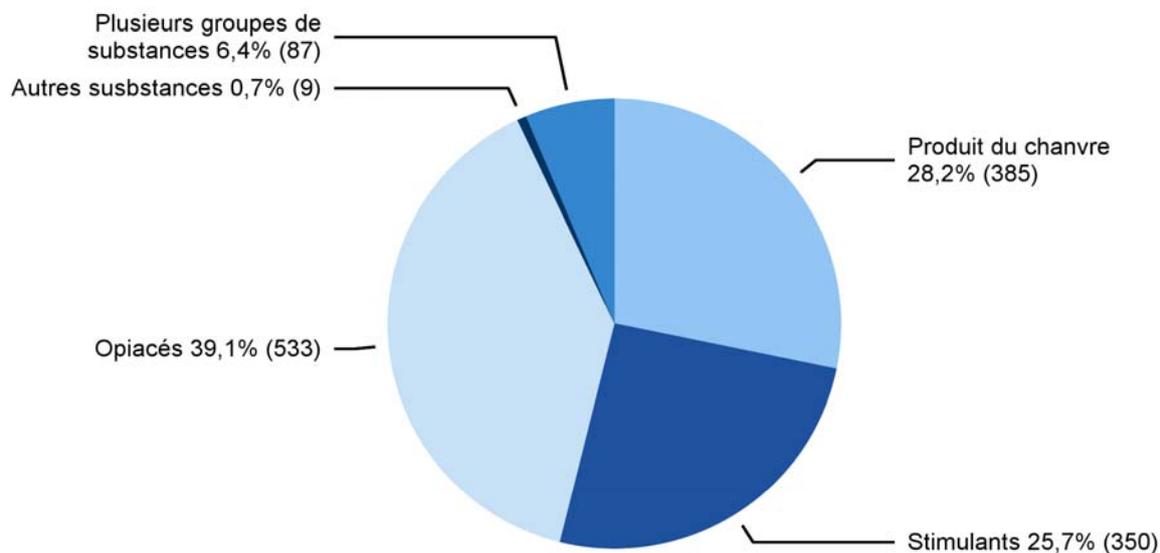
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	752	0	8	75	127	226	104	122	71	15	4	0
Étrangers	2 434	0	3	72	251	641	584	653	191	37	2	0
résidents	458	0	1	33	51	83	87	137	52	13	1	0
asile	277	0	0	10	42	84	70	62	8	1	0	0
autres	1 699	0	2	29	158	474	427	454	131	23	1	0
Suissesses	123	0	2	11	16	30	15	21	16	10	2	0
Étrangères	165	0	0	9	5	37	41	51	15	6	1	0
résidents	41	0	0	5	3	4	10	12	6	1	0	0
asile	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
autres	122	0	0	4	2	32	30	39	9	5	1	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 24: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	66	0	1	11	10	16	11	7	8	2	0	0
Étrangers	1 069	0	0	15	107	348	261	248	73	15	2	0
résidents	60	0	0	3	8	6	12	21	7	3	0	0
asile	123	0	0	2	23	37	30	26	3	2	0	0
autres	886	0	0	10	76	305	219	201	63	10	2	0
Suissesses	13	0	0	0	0	3	0	5	3	2	0	0
Étrangères	56	0	0	0	1	10	17	17	5	5	0	1
résidents	7	0	0	0	0	2	2	2	0	1	0	0
asile	3	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0
autres	46	0	0	0	1	6	15	14	5	4	0	1

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	167	15	5	3	3	0	193
Suisses	85	10	2	1	0	0	98
Étrangers	82	5	3	2	3	0	95
résidents	38	2	0	0	0	0	40
asile	6	2	1	1	1	0	11
autres	38	1	2	1	2	0	44
Total adultes	3 296	440	137	48	42	0	3 963
Suisses	719	70	9	2	4	0	804
Étrangers	2 577	370	128	46	38	0	3 159
résidents	426	42	11	2	2	0	483
asile	198	59	23	15	9	0	304
autres	1 953	269	94	29	27	0	2 372

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre¹⁶					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	25	–	69,012	–	696
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	2	1	3,700	–	–
Haschisch	620	–	22,995	–	–
Huile de haschisch	3	2	0,007	–	–
Marijuana	1 839	–	45,206	–	–
Stimulants					
Amphétamine	12	–	0,086	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	25	2 806	0,211	–	–
Khat	49	–	1 893,712	–	–
Feuilles de coca	21	–	5,566	–	–
Cocaïne	368	–	40,386	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	2	–	0,023	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	551	–	40,268	–	–
Morphine/Héroïne base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	33	174	0,054	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	12	7	0,353	–	–
LSD	3	25	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	1	–	–	1 000,000	–
Autres substances stupéfiantes	5	142	0,036	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	42	1 526	0,043	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	1	2	–	–	–
Substance pas encore connue	2	–	–	–	–

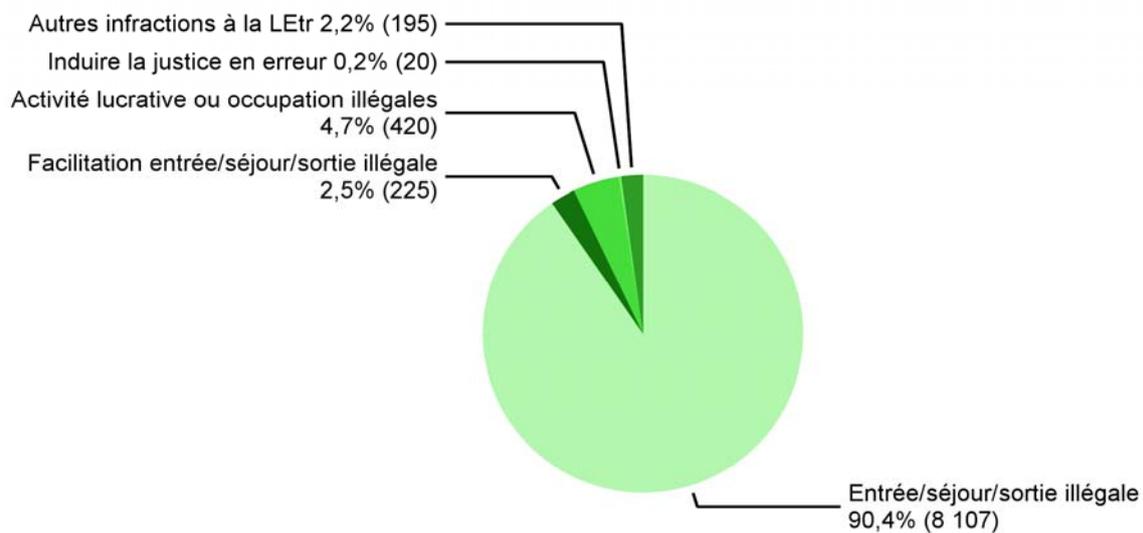
© OFS, Neuchâtel 2014

¹⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	6 721	100,0%	8 967	100,0%	33%
Total entrée/séjour/sortie illégal	6 074	100,0%	8 107	100,0%	33%
Viol. des dispo. sur l'entrée	2 595	100,0%	3 056	100,0%	18%
Séjour illégal	3 472	100,0%	5 034	100,0%	45%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	5	100,0%	11	100,0%	120%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	100,0%	6	100,0%	200%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	135	100,0%	225	100,0%	67%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	97	100,0%	190	100,0%	96%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	34	100,0%	32	100,0%	-6%
Total activité lucrative ou occupation illégales	357	100,0%	420	100,0%	18%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	224	100,0%	274	100,0%	22%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	15	100,0%	2	100,0%	-87%
Occupation d'étrangers non autorisée	114	100,0%	142	100,0%	25%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Changement d'emploi sans autoris.	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total induire la justice en erreur	9	100,0%	20	100,0%	122%
Fausses indications / dissimulation de faits	7	100,0%	16	100,0%	129%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	4	100,0%	100%
Total autres infractions à la LEtr	146	100,0%	195	100,0%	34%
Non-respect assign. lieu de résidence	95	100,0%	151	100,0%	59%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	31	100,0%	16	100,0%	-48%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	15	100,0%	28	100,0%	87%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	1	100,0%	0	–	-100%
Autres infractions à la LEtr	4	100,0%	0	–	-100%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 28: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Code pénal (CP)	60 381	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170
Loi sur les stupéfiants (LStup)	6 325	11 179	11 813	12 061	8 451	9 545
Loi sur les Étrangers (LEtr)	3 553	4 680	4 218	5 511	6 721	8 967

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total général du Code pénal	60 381	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170
Total vie et intégrité corporelle	2 727	2 671	2 468	2 248	2 084	2 039
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	10	8	6	6	7	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	20	43	38	23	42	25
Lésions corporelles graves (Art. 122)	48	41	38	34	32	25
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 659	1 527	1 283	1 209	968	1 109
Total patrimoine	47 797	51 161	49 617	60 716	55 009	48 195
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	28 800	29 798	29 274	37 794	33 647	28 879
dont vol par effraction	5 937	6 463	6 799	8 098	7 322	6 060
dont vol à l'arrachée	468	611	698	895	769	739
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁷	3 456	5 256	4 422	4 779	5 016	4 601
Brigandage (Art. 140)	470	617	552	563	546	576
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 628	6 313	6 551	7 118	6 163	5 960
Escroquerie (Art. 146)	476	495	396	517	437	559
Extorsion et chantage (Art. 156)	22	25	26	22	25	36
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	195	255	237	190	214	125
Total honneur, domaine secret ou privé	1 293	1 445	1 232	1 145	1 124	1 217
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	246	240	206	167	195	170
Total liberté	6 147	6 274	6 476	6 700	6 121	5 471
Menaces (Art. 180)	1 076	1 041	994	853	827	816
Contrainte (Art. 181)	96	88	86	87	70	99
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	4	4	3	11	9
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	32	20	35	17	20	19
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	373	440	358	276	262	278
Total intégrité sexuelle	451	464	350	325	348	397
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	90	113	57	71	66	64
Viol (Art. 190)	83	68	41	35	47	33
Exhibitionnisme (Art. 194)	24	43	25	35	30	28
Pornographie (Art. 197)	40	36	27	24	19	42
Total danger collectif	153	198	164	224	189	131
Incendie intentionnel (Art. 221)	124	158	140	192	154	105
Total autorité publique	576	555	600	429	536	606
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	176	185	194	138	142	160
Total administration de la justice	142	135	149	107	131	126
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	41	41	44	26	31	22
Autres Code pénal	1 095	1 002	854	927	881	988

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: Infractions par commune

Code pénal: Infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Genève	33 356	34 954	33 371	41 365	34 736	30 267
Vernier	3 563	3 646	3 530	3 850	3 423	3 582
Carouge (GE)	3 764	3 377	3 292	3 285	3 013	2 614
Lancy	2 546	2 940	2 709	3 174	2 930	2 531
Le Grand-Saconnex	912	1 541	1 493	1 336	1 238	1 959
Meyrin	3 224	2 441	2 437	2 647	2 863	1 790
Thônex	981	1 250	1 351	1 348	1 157	1 228
Onex	1 102	1 511	1 544	1 440	1 391	1 227
Chêne-Bougeries	892	977	1 154	1 160	1 197	1 003
Chêne-Bourg	790	1 103	1 108	979	931	894
Plan-les-Ouates	705	906	823	1 057	1 056	873
Versoix	829	1 033	907	903	915	864
Veyrier	444	631	663	732	857	793
Bernex	538	675	629	629	761	703
Collonge-Bellerive	446	632	690	657	794	541
Cologny	301	372	404	397	433	443
Satigny	195	264	224	256	295	394
Confignon	186	311	353	329	440	365
Pregny-Chambésy	243	381	327	321	346	305
Anières	99	148	162	150	200	277
Perly-Certoux	137	206	250	254	250	272
Bellevue	242	293	302	295	256	268
Troinex	104	144	172	210	269	211
Bardonnex	137	173	172	158	191	195
Genthod	119	168	204	173	191	168
Corsier (GE)	71	145	166	148	187	167
Vandoeuvres	119	105	192	130	191	146
Puplinge	120	128	160	129	161	142
Jussy	67	112	114	103	79	127
Meinier	87	337	148	114	100	125
Collex-Bossy	92	55	73	125	89	121
Avully	68	94	88	99	124	89
Choulex	42	56	64	33	65	86
Hermance	51	103	61	74	103	81
Chancy	50	96	66	96	63	58
Avusy	59	49	60	87	106	56
Dardagny	83	108	78	77	97	54
Aire-la-Ville	58	36	48	41	54	53
Gy	22	25	25	34	34	41
Presinge	17	32	38	43	33	32
Autres communes	2 398	2 347	2 258	4 383	4 804	4 025

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Code pénal: Infractions par commune

4.1.4 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions à la LStup¹⁸	6 325	11 179	11 813	12 061	8 451	9 545
Total possession/saisie	3 208	4 607	4 641	5 325	3 343	3 672
Possession/saisie contravention	2 885	3 364	3 273	4 476	2 217	2 272
Possession/saisie délit	216	628	743	326	562	824
Possession/saisie crime	107	615	625	523	564	576
Total consommation	1 765	5 235	5 655	5 719	3 826	4 430
Total culture/production	33	36	80	53	60	46
Culture/production contravention	9	9	27	19	11	19
Culture / production délit	20	19	29	24	37	21
Culture / production crime	4	8	24	10	12	6
Total trafic	1 269	1 241	1 401	952	1 200	1 364
Trafic délit	473	372	435	179	334	403
Trafic crime	796	869	966	773	866	961
Total contrebande	50	60	36	12	22	33
Importation, exportation, transit délit	10	10	12	5	12	21
Importation, exportation, transit crime	40	50	24	7	10	12

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.5 Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Genève	4 095	8 111	8 297	8 463	5 632	6 355
Bardonnex	167	328	382	430	507	632
Le Grand-Saconnex	104	255	259	217	198	491
Thônex	391	417	532	580	501	429
Vernier	248	539	637	534	221	346
Lancy	143	218	313	214	202	287
Carouge (GE)	348	329	410	481	207	159
Onex	95	90	139	137	104	134
Meyrin	176	208	145	255	352	101
Versoix	23	38	74	57	27	71
Perly-Certoux	11	15	35	31	32	64
Chêne-Bourg	33	123	95	82	59	56
Plan-les-Ouates	17	48	42	42	57	51
Bernex	69	66	49	56	58	50
Chêne-Bougeries	62	76	93	110	64	49
Anières	0	11	6	28	13	37
Bellevue	7	17	15	17	6	25
Collonge-Bellerive	4	19	8	24	11	25
Pregny-Chambésy	8	44	10	30	17	23
Puplinge	1	13	12	6	6	22
Cologny	18	15	25	44	29	21
Genthod	2	0	8	4	3	19
Troinex	3	6	15	8	3	18
Veyrier	17	120	80	67	32	17
Confignon	9	21	19	27	21	10
Chancy	0	3	2	6	2	8
Céligny	1	4	2	0	0	7
Collex-Bossy	3	4	6	6	7	7
Hermance	0	0	0	0	2	6
Dardagny	5	0	9	4	7	5
Jussy	5	2	4	26	14	4
Avully	4	6	5	4	6	3
Avusy	3	6	2	4	0	2
Choulex	0	5	4	4	0	2
Presinge	1	0	0	4	0	2
Satigny	4	4	16	23	9	2
Corsier (GE)	1	1	4	8	20	1
Vandoeuvres	19	6	24	2	0	1
Aire-la-Ville	2	0	2	0	0	0
Cartigny	0	0	2	8	0	0
Autres communes	35	11	31	18	22	3

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

4.1.6 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total général infractions à la LEtr	3 553	4 680	4 218	5 511	6 721	8 967
Total entrée/séjour/sortie illégal	2 299	3 758	3 326	4 995	6 074	8 107
Violation des dispositions sur l'entrée	846	1 541	1 096	2 184	2 595	3 056
Séjour illégal	1 412	2 189	2 215	2 790	3 472	5 034
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	33	24	13	17	5	11
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	8	4	2	4	2	6
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	226	259	190	88	135	225
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	102	144	81	47	97	190
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	42	31	37	16	4	3
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	82	84	72	25	34	32
Total activité lucrative ou occupation illégales	415	444	402	250	357	420
Exercer une activité lucrative sans autoris.	320	332	269	149	224	274
Procurer une activité lucrative sans autoris.	45	52	46	23	15	2
Occupation d'étrangers non autorisée	50	60	86	75	114	142
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	1	2	3	1
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	1	1	1
Total induire la justice en erreur	10	8	4	7	9	20
Fausse indications / dissimulation de faits	5	8	4	5	7	16
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	5	0	0	2	2	4
Total autres infractions à la LEtr	606	211	296	171	146	195
Non-respect assign. lieu de résidence	252	181	252	138	95	151
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	21	27	20	16	31	16
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	3	2	18	15	15	28
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	1	1	0	1	1	0
Autres infractions à la LEtr	323	0	6	1	4	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.7 Loi sur les étrangers: Infractions par commune

Loi sur les étrangers: Infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Genève	1 973	2 492	2 430	3 578	4 615	6 485
Le Grand-Saconnex	66	546	369	233	121	779
Vernier	135	247	204	138	262	268
Thônex	258	131	107	198	207	237
Lancy	82	110	100	86	107	203
Carouge (GE)	237	170	105	108	136	144
Meyrin	284	486	389	683	660	113
Onex	42	39	39	45	47	84
Bardonnex	70	83	83	84	98	82
Veyrier	18	11	33	31	31	53
Chêne-Bourg	27	26	35	50	37	51
Perly-Certoux	38	30	27	27	62	46
Chêne-Bougeries	32	44	47	42	76	44
Collonge-Bellerive	9	5	13	18	8	41
Versoix	7	26	25	16	36	41
Pregny-Chambésy	4	14	23	10	22	37
Plan-les-Ouates	19	10	23	22	34	35
Anières	18	2	11	12	12	30
Bernex	42	37	15	19	28	30
Puplinge	0	3	24	9	5	25
Cologny	14	11	22	20	7	23
Confignon	4	8	8	0	10	14
Bellevue	7	12	14	9	13	13
Collex-Bossy	11	12	9	11	13	12
Troinex	8	1	4	10	6	10
Corsier (GE)	2	3	2	7	11	8
Vandoeuvres	2	3	1	1	4	8
Genthod	2	0	12	4	9	7
Jussy	0	2	3	1	1	5
Soral	13	3	0	4	2	5
Céigny	0	0	2	0	6	4
Choulex	0	0	3	7	1	4
Aire-la-Ville	6	0	0	2	0	3
Avusy	1	1	0	1	0	3
Chancy	0	10	0	2	1	3
Hermance	3	0	1	4	3	3
Satigny	11	10	10	7	4	3
Presinge	5	4	0	2	0	2
Russin	10	0	2	0	1	2
Dardagny	6	2	0	0	1	1
Autres communes	50	86	23	10	24	6

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

4.1.8 Infractions de violence

Infractions de violence

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence	4 679	4 642	4 303	3 934	3 700	3 736
Violence grave (exercée)	162	167	123	102	131	95
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	30	51	44	29	49	31
Homicides avec arme à feu	7	12	8	7	13	3
Homicides avec arme coupante/tranchante	11	32	26	18	29	23
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	0	2
Homicides avec violence physique	2	5	4	1	5	2
Homicides autre instrument	9	1	6	2	2	1
Homicides sans notion/inconnu	1	1	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	48	41	38	34	32	25
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	1	1	0	0	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	5	13	15	11	3
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	4	3	0	1	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	30	23	10	11	9	14
Lés. corp. graves autre instrument	5	4	13	7	9	7
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	5	1	0	2	0
Prise d'otage (Art. 185)	1	0	0	0	1	5
Viol (Art. 190)	83	68	41	35	47	33
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	7	0	4	2	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 419	3 409	3 160	2 957	2 717	2 789
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 659	1 527	1 283	1 209	968	1 109
Voies de fait (Art. 126)	506	500	554	456	367	461
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁹	27	27	27	50	32	30
Participation à agression (Art. 134)	363	387	371	369	517	279
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	470	610	552	559	544	575
Contrainte (Art. 181)	96	88	86	87	70	100
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	32	20	35	17	20	19
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	2	0	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	90	63	58	71	57	56
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	176	185	194	138	142	160
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 098	1 066	1 020	875	852	852
Menaces (Art. 180)	1 076	1 041	994	853	827	816
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	22	25	26	22	25	36

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Infractions de violence

¹⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.9 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violence domestiques

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence domestiques	1 980	1 836	1 653	1 399	1 282	1 438
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	4	4	1	2	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	7	8	4	6	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	4	2	9	4	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	700	638	478	454	390	427
Voies de fait (Art. 126)	213	193	251	193	165	204
Mise en danger vie (Art. 129)	4	8	4	2	2	1
Injure (Art. 177)	300	326	279	256	233	317
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	53	49	51	47	35	37
Menaces (Art. 180)	486	433	433	317	314	332
Contrainte (Art. 181)	46	27	31	34	27	39
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	17	7	13	8	11	1
Actes sexuels enfant (Art. 187)	36	41	17	13	23	22
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	19	14	18	11	9	8
Viol (Art. 190)	28	19	13	9	19	6
AOS ²⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	1	1	2	1
Autres articles du CP ²¹	62	65	50	40	40	38

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions de violence domestiques

²⁰ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

²¹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

4.1.10 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total patrimoine²²	47 858	51 224	49 639	60 750	55 080	48 195
Appropriation illégitime (Art. 137)	58	47	54	44	87	102
Abus de confiance (Art. 138)	302	235	253	197	238	259
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	28 800	29 798	29 274	37 794	33 647	28 879
Vol de véhicule (Art. 139)	3 456	5 256	4 422	4 779	5 016	4 601
Brigandage (Art. 140)	470	617	552	563	546	576
Soustraction de chose (Art. 141)	6	6	8	6	11	4
Soustraction de données (Art. 143)	10	9	8	11	27	16
Accès induit système d'information (Art. 143 bis)	9	13	26	20	20	40
Dom. à la propriété (Art. 144)	6 628	6 313	6 551	7 118	6 163	5 960
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 443	7 090	6 844	8 377	7 522	5 792
Escroquerie (Art. 146)	476	495	396	517	437	559
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	387	485	439	560	517	625
Filouterie d'auberge (Art. 149)	52	42	51	25	44	31
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	68	91	93	99	90	112
Extorsion et chantage (Art. 156)	22	25	26	22	25	36
Gestion déloyale (Art. 158)	52	48	49	33	33	24
Détournement de salaire (Art. 159)	58	75	72	54	43	32
Recel (Art. 160)	269	262	232	294	350	358
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	9	10	12	9	12	10
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	151	213	198	158	173	97
Autres infractions contre le patrimoine	132	94	79	70	79	82

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Infractions contre le patrimoine

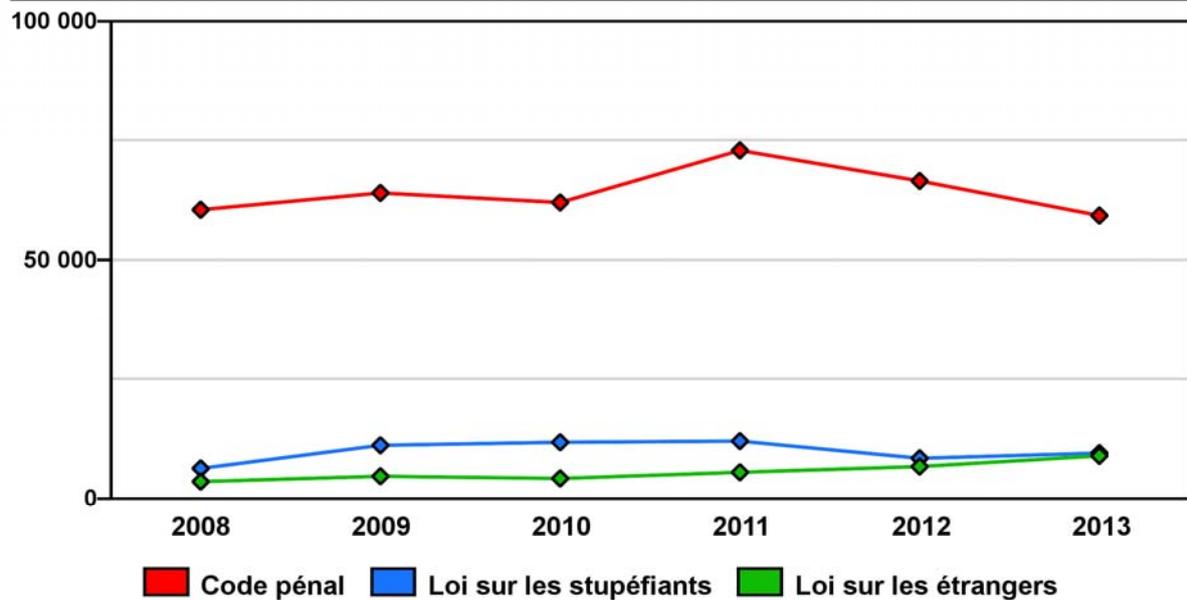
²² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

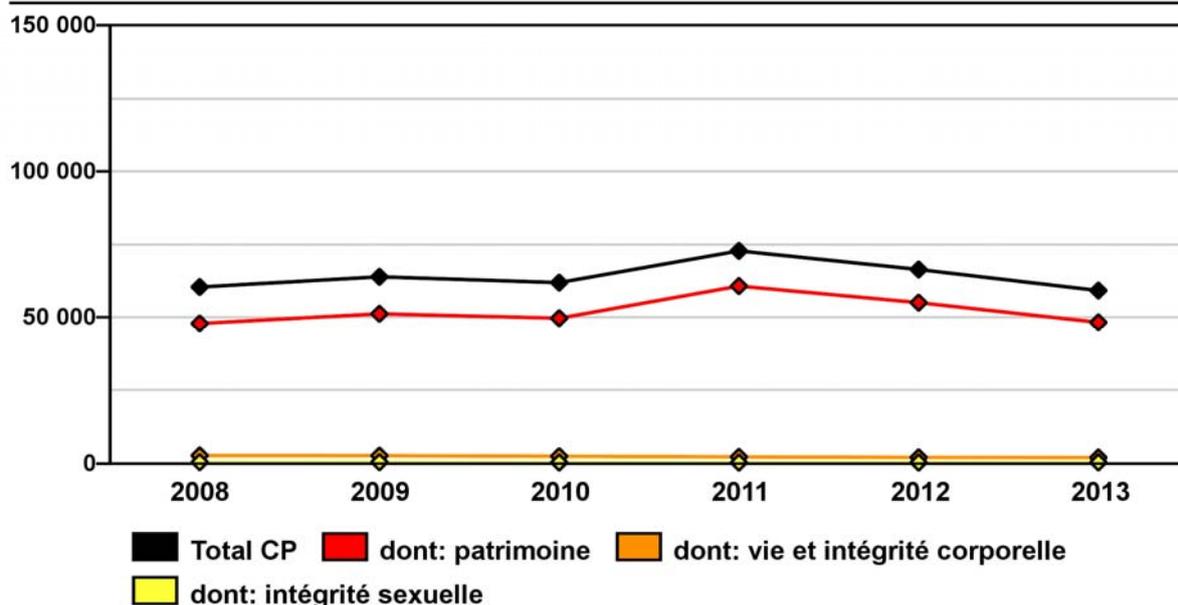
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 33: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2014

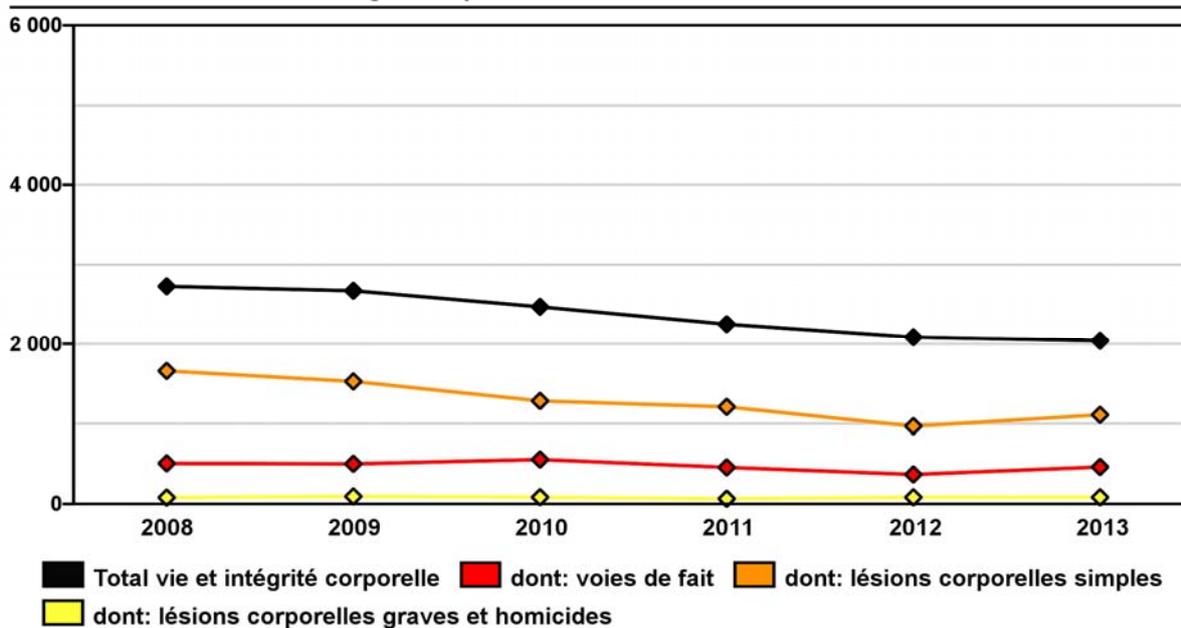
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2014

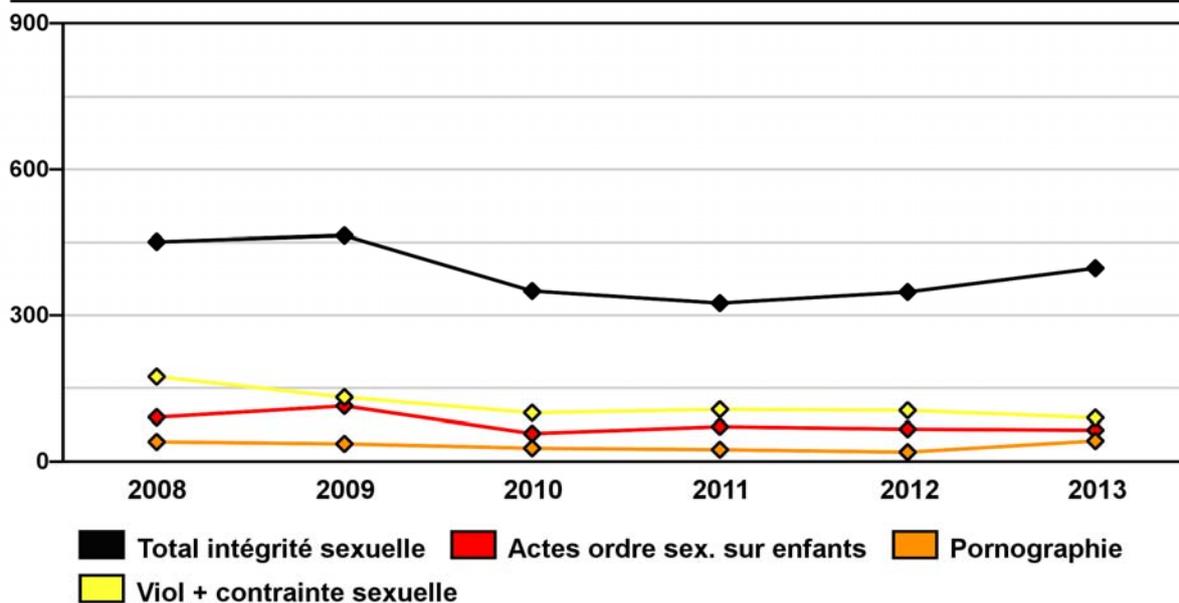
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2014

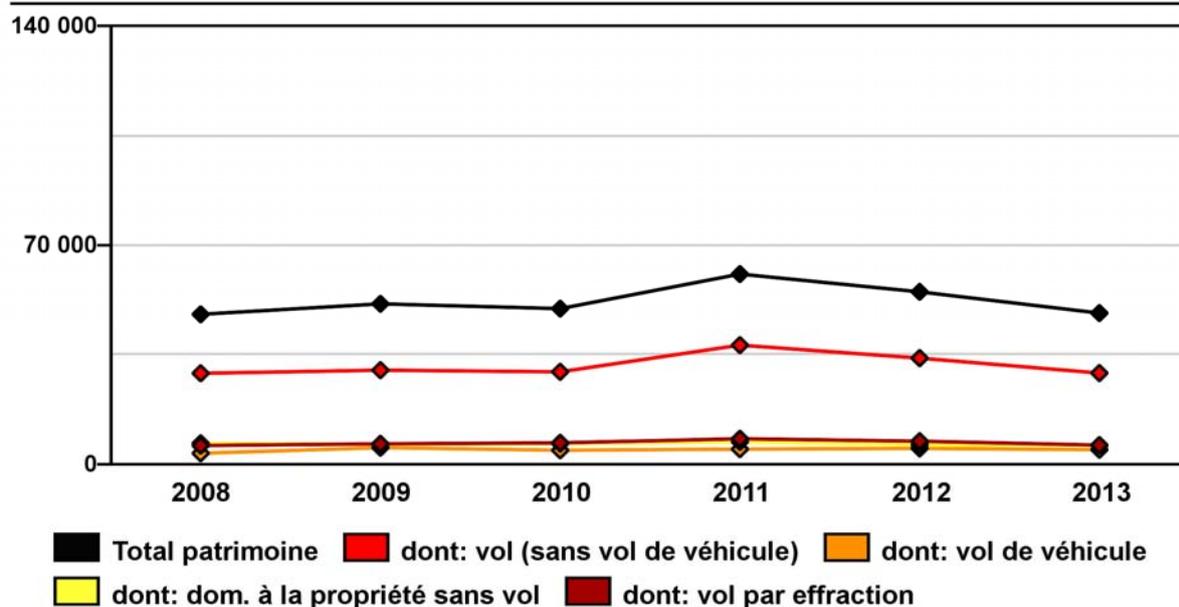
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2014

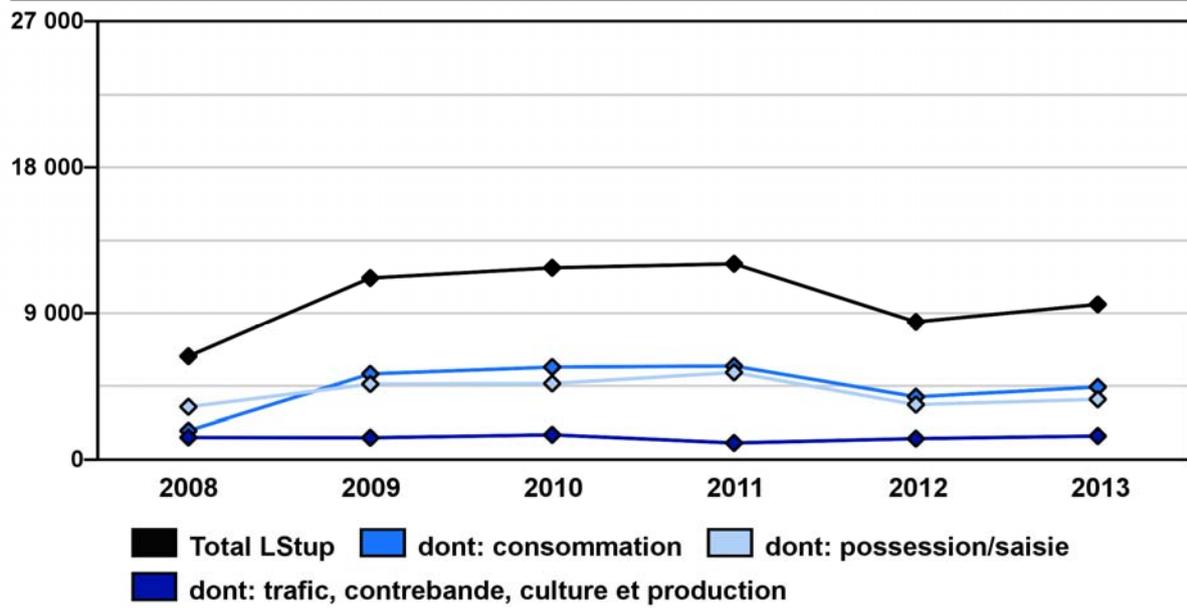
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il

n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 14 avril 2013. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises

arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	12
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	14
Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	21
Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	24
Tableau 9: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	24
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	25
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	25
Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	26
Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
Tableau 14: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
Tableau 15: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	32
Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions.....	34
Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
Tableau 18: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions.....	39
Tableau 19: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	41
Tableau 20: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 21: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	44
Tableau 22: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 23: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 51	51
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 52	52
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	54
Tableau 29: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 30: Infractions selon la loi	56
Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 32: Code pénal: Infractions par commune	58
Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	59
Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	60
Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers	61
Tableau 36: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	62
Tableau 37: Infractions de violence	63
Tableau 38: Infractions de violence domestiques	64
Tableau 39: Infractions contre le patrimoine	65

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	8
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	10
Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (%) par commune	11
Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (%) par commune.....	13
Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (%) par commune	15
Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	17
Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	18
Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	18
Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	19
Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	29
Figure 14: Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	30
Figure 15: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	31
Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	35
Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	37
Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
Figure 21: Brigandage selon l'instrument.....	40
Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	41
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	42
Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	44
Figure 26: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	45
Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire.....	46
Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	47
Figure 29: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	48
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	50
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	54
Figure 33: Infractions selon la loi	66
Figure 34: Code pénal: sélection de titres.....	67
Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	68
Figure 37: Infractions contre le patrimoine.....	68
Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	69